

BOÎTE À OUTILS MONDIALE POUR UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DES PÊCHES



Financé par
l'Union européenne

Realisé par





**Financé par
l'Union européenne**



Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'EJF et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les vues de l'Union européenne.

**Environmental Justice Foundation
(EJF, Fondation pour la justice
environnementale) existe pour protéger
la nature et défendre notre droit
fondamental à un environnement sûr.**

EJF œuvre au niveau international pour éclairer l'élaboration de politiques et amener des réformes systémiques et durables visant à protéger notre environnement et à défendre les droits humains. Nous enquêtons sur les abus et les exposons au grand jour, et soutenons les défenseurs de l'environnement, les peuples autochtones, les communautés et les journalistes indépendants en première ligne des injustices environnementales. Nos campagnes visent à assurer un avenir pacifique, équitable et durable.

EJF est engagée dans le combat contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les abus des droits humains qui y sont associés dans le secteur de la pêche.

Nos enquêteurs, chargés de recherche, et vidéastes travaillent avec des partenaires locaux et défenseurs de l'environnement dans le monde entier.

Notre travail au service de la justice environnementale vise à protéger le climat, l'océan, les forêts et la vie sauvage de notre planète, et à défendre les droits fondamentaux.

Association d'intérêt général (charity) immatriculée au Royaume-Uni sous le n° 1088128.

info@ejfoundation.org
ejfoundation.org



Boîte à outils mondiale pour une gouvernance participative des pêches	5
La pêche artisanale marine menacée	6
Impliquer les communautés de pêche artisanale marine dans la gouvernance des pêches	6
Structure de la boîte à outils	8
Cadre politique de la boîte à outils	8
SECTION 1 – LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE, UN OUTIL AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN	10
1. Aperçu de la section	10
2. Présentation de la surveillance communautaire	10
3. Quels sont les défis de la surveillance communautaire et comment les relever ?	12
4. Comment les données collectées dans le cadre de la surveillance communautaire peuvent-elles être utilisées ?	14
5. L'application DASE	16
6. Ressources complémentaires	20
SECTION 2 – LES ASSOCIATIONS DE COGESTION DES PÊCHES	22
1. Aperçu de la section	22
2. Présentation des associations de cogestion des pêches	22
3. Quels sont les défis liés à la mise en place et à la gestion d'une ACP, et comment les relever ?	28
4. Utiliser les ACP en tant que vecteurs d'identification et de prévention de la pêche INN, industrielle ou artisanale	32
5. Ressources complémentaires	34
SECTION 3 – RENFORCER LES ASSOCIATIONS NATIONALES DE PÊCHEURS VIA DES FORMATIONS SUR LES STRATÉGIES DE PLAIDOYER	35
1. Aperçu de la section	35
2. Présentation des ANP	36
3. L'approche de plaidoyer SMART	39
4. Appliquer l'approche de plaidoyer SMART aux questions affectant les communautés de pêche artisanale	40
5. Défis potentiels pour les ANP planifiant une campagne de plaidoyer	44
6. Ressources complémentaires	47



Glossaire des termes clés et définitions des concepts

Termes clés	Définition
Aires marines protégées (AMP)	Défini par l'UICN comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».
Association de cogestion des pêches (ACP)	Association communautaire qui gère les pêcheries en partenariat avec les autorités locales, régionales et/ou nationales.
Associations nationales de pêcheurs (ANP)	Les associations et organisations qui représentent les pêcheurs et les marchands de poisson au niveau national. Leur objectif principal consiste à protéger les droits des individus et des communautés qu'ils représentent, et à promouvoir et défendre leurs intérêts à l'échelle nationale.
Cogestion des pêches	Défini par la FAO comme « un mode de gouvernance dans le cadre duquel les utilisateurs des ressources et le gouvernement partagent les responsabilités et les compétences en matière de gestion des ressources halieutiques, avec le soutien et l'assistance, le cas échéant, d'autres parties prenantes, d'agents externes, d'institutions universitaires et de recherche ».
Numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI)	Un <u>numéro OMI</u> est un numéro unique à sept chiffres attribué aux navires et qui reste inchangé pendant toute la durée de vie du navire, quels que soient les changements de nom, de pavillon, de propriétaire ou de type.
Pêche artisanale	Défini par la FAO comme étant « un secteur dynamique et évolutif qui utilise des techniques de capture, de transformation et de distribution à forte intensité de main-d'œuvre aux fins de l'exploitation des ressources halieutiques marines et continentales. Les activités de ce sous-secteur, qu'elles s'effectuent à temps plein ou partiel ou de manière saisonnière, visent généralement à approvisionner les marchés locaux et nationaux en poisson et en produits de la pêche. La pêche artisanale se pratique aussi à des fins de subsistance ».
Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	La FAO définit les trois composantes de la pêche INN comme suit : Pêche illicite : <ul style="list-style-type: none"> menée par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux relevant de la juridiction d'un État, sans la permission de cet État, ou en contravention de ses lois et règlements; menée par des navires battant pavillon des États parties à une organisation régionale de gestion des pêches compétente mais qui contreviennent aux mesures de conservation et de gestion adoptées par cette organisation et par laquelle les États sont liés, ou aux dispositions pertinentes du droit international applicable; ou pratiquée en violation des lois nationales ou des obligations internationales, y compris celles contractées par les États coopérant avec une organisation régionale de gestion des pêches compétente. Pêche non déclarée : <ul style="list-style-type: none"> qui n'a pas été déclarée ou a été déclarée de manière erronée à l'autorité nationale compétente, en violation des lois et règlements nationaux; est menée dans la zone de compétence d'une organisation régionale de gestion des pêches pertinente qui n'a pas été signalée ou a été déclarée de manière erronée, en violation des procédures de notification de cette organisation. Pêche non réglementée : <ul style="list-style-type: none"> dans la zone d'application d'une organisation régionale de gestion des pêches compétente qui est menée par des navires sans nationalité, ou par ceux qui battent pavillon d'un État non partie à cette organisation, ou par une entité de pêche, d'une manière qui n'est pas compatible avec les mesures de conservation et de gestion de cette organisation ou qui contrevient à ces mesures; ou dans les zones ou pour les stocks de poissons pour lesquels il n'existe pas de mesures de conservation ou de gestion applicables et où ces activités de pêche sont incompatibles avec les responsabilités de l'État en matière de conservation des ressources marines vivantes dans le droit international.
Service mobile maritime (Maritime Mobile Service Identifier, abrégé « MMSI »)	Un numéro MMSI est un numéro unique à neuf chiffres attribué aux équipements de radiocommunication à bord des navires.
Suivi, contrôle et surveillance (MCS)	Dans le cadre de la gestion des pêches, les mesures de suivi, contrôle et surveillance (SCS) sont définies par la FAO comme à « l'application des opérations nécessaires pour exécuter une politique et un programme convenus pour la gestion des mers et des pêches ».
Surveillance communautaire ou participative	La surveillance communautaire ou participative désigne la participation active des communautés de pêcheurs et de leurs représentants à l'identification, à la documentation et au signalement d'activités de pêche illégale et d'autres activités destructrices qui affectent les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs artisanaux (cela comprend par exemple les dommages infligés par les navires industriels aux navires de pêche locaux ou à d'autres engins de pêche).
Zone d'exclusion côtière (ZEC)	Défini par WorldFish comme « un type de mesure de gestion qui peut être utilisé pour protéger la pêche artisanale. Elles impliquent la création de zones où certains types de pêche, généralement industrielle ou à grande échelle, sont interdits ou limités ».
Zone économique exclusive (ZEE)	Comme le précise la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), une ZEE désigne la zone maritime située à une distance maximale de 200 milles marins du rivage, sur laquelle un État côtier a des droits et des responsabilités spécifiques, notamment en matière d'exploration, d'exploitation et de conservation des ressources.



Boîte à outils mondiale pour une gouvernance participative des pêches

Cette boîte à outils a été produite par Environmental Justice Foundation (EJF) avec le financement de l'Union européenne (UE). Elle fournit des conseils techniques aux professionnels des ONG qui travaillent auprès des communautés de pêcheurs artisanaux et cherchent à leur donner les moyens de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et, plus généralement, qui œuvrent pour garantir la pérennité, la légalité et le caractère éthique des activités de pêche artisanale.

La boîte à outils repose sur trois piliers :

- la surveillance communautaire, destinée à détecter et à décourager la pêche INN ;
- le développement d'associations de cogestion des pêches (ACP), destinées à promouvoir la gestion durable et responsable des pêches ;
- le renforcement des associations nationales de pêcheurs (ANP) en vue de les aider à obtenir des avancées au niveau des politiques nationales en matière de pêche.



© EJF



La pêche artisanale marine menacée

La pêche artisanale marine représente plus d'un quart des captures mondiales de poissons, soit 25 millions de tonnes par an. Elle constitue une source essentielle d'alimentation et de nutrition et génère un total de revenus estimé à 58 milliards de dollars US à la première vente.

Cependant, la pêche artisanale se voit aujourd'hui menacée. La FAO estime que 38 % des pêcheries de capture marine sont surexploitées, ce qui entraîne des répercussions catastrophiques sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'économie et le bien-être de pans entiers de la société. Les communautés côtières des pays du Sud sont les plus durement touchées par le déclin des populations de poissons. La réduction des captures constitue l'un des multiples facteurs de pression interdépendants, incluant notamment le changement climatique, la pollution et les mutations de l'utilisation des terres côtières. Ces facteurs, conjugués à l'absence d'alternatives permettant de garantir les moyens de subsistance de ces communautés, condamnent des millions de personnes à la pauvreté et à l'insécurité.

La pêche INN (à savoir les pratiques de pêche qui contreviennent aux lois, aux réglementations ou aux mesures de conservation et de gestion des ressources halieutiques) représente une menace majeure pour nos océans et la biodiversité qu'ils abritent, entraînant de graves répercussions sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations côtières. La pêche INN représente un poisson pêché sur cinq et engendre des milliards de pertes pour l'économie mondiale chaque année. En outre, certaines pratiques de pêche INN, telles que les incursions de navires industriels dans des zones réservées aux pêcheurs artisanaux ou semi-industriels, mettent directement en danger les communautés de pêcheurs. Elles exposent en effet les pêcheurs artisanaux à des risques élevés de collision pouvant entraîner la destruction des engins de pêche, des blessures, voire des décès.

Il est de la plus haute importance de sauvegarder les droits des communautés côtières à un accès équitable et sûr au poisson, d'autant plus que la pêche artisanale constitue un élément essentiel des économies côtières, permettant de lutter contre l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité. Cependant, les communautés de pêcheurs des pays du Sud ont souvent été tenues à l'écart de la gouvernance des pêches, bien qu'il soit de plus en plus démontré que l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles permet souvent de mieux atteindre les objectifs de conservation que les traditionnelles approches verticales.

Impliquer les communautés de pêche artisanale marine dans la gouvernance des pêches

L'implication des communautés de pêcheurs dans la cogestion des ressources marines peut présenter un certain nombre d'avantages, allant du renforcement de la confiance et du capital social à la création d'institutions, en passant par le partage des connaissances. La gouvernance participative des pêches peut se traduire par une multitude d'activités et de rôles, selon le contexte dans lequel elle s'inscrit. Ces initiatives peuvent inclure : des projets de surveillance communautaire dans le cadre desquels les communautés de pêcheurs surveillent les zones marines et côtières pour détecter les activités de pêche INN ou les pratiques de pêche destructrices, des projets de résolution de conflits, l'élaboration et la gestion d'aires marines protégées, la défense des intérêts des pêcheurs aux niveaux local, régional, national et international, l'amélioration des politiques nationales et la collecte de données relatives à la santé des écosystèmes.

Conscient de l'importance de la participation des communautés côtières à la gestion des pêches, EJF a travaillé au cours de ces dix dernières années auprès des communautés du Cameroun, du Ghana, du Liberia, de la Sierra Leone et du Sénégal, afin de les soutenir dans la gestion et la réglementation de leurs pêcheries aux niveaux local et national. Cela a été rendu possible grâce à la mise place d'actions de formation et de renforcement des capacités, et à l'élaboration de programmes de surveillance communautaires, qui ont permis de doter les pêcheurs artisanaux des moyens technologiques et des compétences nécessaires en vue de saisir des preuves des activités de pêche INN. Cela s'est également traduit par une participation accrue des communautés côtières au processus décisionnel, et ce, grâce à la création et au renforcement de réseaux de pêcheurs au niveau des communautés locales, connus sous le nom d'associations de cogestion des pêches (ACP), et en soutenant le travail des organisations représentant les pêcheurs artisanaux et les entreprises de transformation du poisson au niveau national, connus sous le nom d'associations nationales de pêcheurs (ANP).

Sur la base de cette expérience et grâce à un financement de l'UE, EJF a mis au point une boîte à outils pour la gouvernance participative des pêches, qui facilite la mise en œuvre de ces approches testées et vérifiées en vue d'une gestion efficace et équitable des pêches dans les pays du Sud. À terme, l'objectif de cette boîte à outils consiste à contribuer à la gestion durable des pêches et à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance des communautés côtières des pays du Sud.





© EJF

L'élaboration de cette boîte à outils vise à atteindre trois objectifs :

- 1) La mise en place de mécanismes de surveillance communautaire efficaces destinés aux communautés de pêche artisanale permet de dissuader, de prévenir et d'éliminer la pêche INN ;
- 2) La promotion des associations communautaires de cogestion des pêches entraîne une gestion et une conservation plus durables et plus responsables des ressources halieutiques ;
- 3) Le renforcement des associations nationales de pêcheurs contribue à l'amélioration des politiques nationales, ce qui permet aux communautés de pêcheurs artisanaux d'avoir un accès plus équitable à des ressources halieutiques bien gérées et de jouir de droits fonciers plus étendus.

Les principaux utilisateurs et destinataires de cette boîte à outils sont des professionnels tels que les représentants d'ONG locales ou internationales, des consultants et des organes gouvernementaux qui travaillent auprès de communautés de pêcheurs artisanaux dans les pays du Sud et qui cherchent à mettre en œuvre de nouveaux systèmes de gouvernance participative ou à renforcer ceux déjà existants. Cet outil devrait toutefois être utile aux acteurs du secteur de la pêche au sens large (notamment aux ACP et ANP existantes) qui souhaitent mieux comprendre de quelle manière les communautés peuvent participer, et participent déjà, à la gestion des pêches et, en particulier, à la lutte contre la pêche illicite. La boîte à outils contient également des ressources qui peuvent être utilisées directement par les pêcheurs, telles que des modes d'emploi pour les outils de surveillance communautaire.

La boîte à outils fournit des informations théoriques et pratiques sur les aspects pertinents de la surveillance communautaire et de la cogestion des pêches, et contient des modèles de documents techniques clés, des directives détaillées, des infographies, des études de cas et des films. En complément de ce document écrit central et des ressources en ligne qui l'accompagnent, les experts d'EJF dispenseront des formations et apporteront un soutien continu par le biais d'un engagement dans les pays concernés. L'expérience ainsi acquise permettra d'améliorer continuellement la boîte à outils dans les versions futures, afin de garantir qu'il s'agit d'un document évolutif reflétant les meilleures pratiques. La mise en œuvre de la boîte à outils, ainsi que l'élaboration de ses versions ultérieures, seront orientées par les communautés qui l'utilisent, conférant à cet instrument à la fois une portée mondiale et une application efficace au niveau local.



Structure de la boîte à outils

Cette boîte à outils comprend trois sections :

La **section 1** fournit des informations et des ressources visant à aider à la mise en œuvre de projets de surveillance communautaire en tant que moyen de détection et de signalement des activités de pêche INN et des pratiques de pêche destructrices. Cette partie comprend notamment un manuel d'installation et d'utilisation de l'application « DASE » d'EJF, qui a été développée pour collecter des preuves sous la forme de photographies et vidéos géolocalisées capturées en mer.

La **section 2** fournit des informations et des ressources destinées à faciliter le développement et la promotion des ACP en tant que vecteurs d'une pêche légale, durable et équitable.

La **section 3** fournit des informations et des ressources visant à contribuer au renforcement des ANP représentant les pêcheurs et les transformateurs de poisson artisanaux, par le biais de formations consacrées à l'élaboration d'un plaidoyer efficace (reposant sur le modèle bien établi du Cycle de plaidoyer SMART (*SMART Advocacy Cycle*)).

Chaque section est conçue pour être utilisée de manière indépendante, mais également dans le cadre de la boîte à outils dans son ensemble. Bien qu'il s'agisse de trois volets différents de la gouvernance participative, ceux-ci sont clairement liés et chacun d'entre eux peut renforcer les autres. Par exemple, les programmes de surveillance communautaire peuvent fournir des données utiles sur l'ampleur et la nature de la pêche INN, qui peuvent servir de base aux activités de plaidoyer des ANP ou permettre de définir la stratégie adoptée par les ACP pour lutter contre la pêche INN. De même, les ACP actives et réactives peuvent servir d'interlocuteurs fiables aux ANP en vue de la diffusion d'informations et de bonnes pratiques.

Toutes les sections mentionnées précédemment incluent également une série de ressources complémentaires pouvant être utilisées, lors des formations et des échanges auprès des pêcheurs et des groupes de pêcheurs. La boîte à outils mondiale est destinée à être un support « vivant » qui se développera et évoluera au fur et à mesure que des ressources supplémentaires seront disponibles et que de nouvelles bonnes pratiques innovantes émergeront. Son objectif est de refléter fidèlement les expériences et les contextes des pêcheurs artisanaux et de leurs représentants dans le monde entier. Nous invitons donc les individus ou les organisations (quelle que soit leur taille ou leur lieu d'implantation) à soumettre des informations ou des ressources qui, à leur sens, contribueront à la réalisation des objectifs plus larges de cet outil : faire entendre la voix des pêcheurs artisanaux, assurer les moyens de subsistance des populations côtières et renforcer la gouvernance des pêches à tous les niveaux.

Si vous souhaitez soumettre des informations ou des ressources de ce type, veuillez envoyer un courriel à globaltoolkit@ejfoundation.org

Cadre politique de la boîte à outils

Le contenu et les approches de cette boîte à outils s'inspirent des Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers (directives VGGT, *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure*) et des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (directives SSF, *Guidelines for Securing Small-Scale Fisheries*), et contribueront à leur mise en œuvre. Les résultats escomptés de cette boîte à outils sont étroitement liés à ceux des directives VGGT et SSF, à savoir contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté, en particulier chez les personnes vulnérables et marginalisées, par le biais d'une gouvernance responsable et équitable des ressources.

Les directives VGGT ont été approuvées à l'unanimité le 11 mai 2012 par le Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale. Il s'agit d'une série de bonnes pratiques qui peuvent éclairer et guider le travail des gouvernements, des acteurs de la société civile et du secteur privé, sur les moyens de promouvoir une gouvernance foncière responsable des ressources halieutiques. Les régimes fonciers, tels que définis par la FAO, régissent « la façon dont les personnes, les individus, les communautés et les autres acteurs accèdent aux ressources naturelles, à travers des procédures juridiques formelles ou des arrangements informels » et « déterminent qui peut utiliser ces ressources, pendant quelle durée et dans quelles conditions ». Les directives VGGT reposent sur le principe directeur central de la reconnaissance et du respect de toutes les formes de droits fonciers légitimes (comprenant à la fois les droits qui sont légitimés et reconnus par la loi, mais aussi les droits informels, légitimés par une large acceptation sociale sans pour autant bénéficier d'une reconnaissance légale, tels que les droits coutumiers sur les terres domaniales appartenant à l'État, ou les zones de pêche traditionnelles non officiellement reconnues par la loi).



Il existe 10 principes de mise en œuvre considérés par les directives VGGT comme fondamentaux pour une gouvernance foncière responsable. Il s'agit de **la dignité humaine, de la non-discrimination, de l'équité et de la justice, de l'égalité des sexes, des approches holistiques et durables, de la consultation et de la participation, de l'État de droit, de la transparence, de l'obligation de rendre des comptes et de l'amélioration continue.**

Les directives SSF sont conformes aux directives VGGT et les complètent. Elles se concentrent plus spécifiquement sur la gouvernance responsable des droits fonciers dans le secteur de la pêche artisanale. Elles sont également le fruit d'un important processus participatif et consultatif qui a impliqué directement plus de 4 000 représentants de communautés de pêche artisanale, d'acteurs de la société civile, de gouvernements, d'organisations régionales et d'autres parties intéressées de plus de 120 pays. Ces directives ont été approuvées lors de la 31^{ème} session du Comité des pêches de la FAO (COFI, *Committee on Fisheries*) en 2014 et reconnaissent le rôle clé joué par la pêche artisanale en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'éradiquer la pauvreté.

Les directives SSF adoptent une approche fondée sur les droits humains et définissent des principes directeurs de même nature, à savoir : les droits humains et la dignité, le respect des cultures, la non-discrimination, l'égalité des sexes et l'équité, la consultation et la participation, l'État de droit, la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la viabilité économique, sociale et environnementale à long terme, les approches globales et intégrées, la responsabilité sociale, ainsi que la praticabilité et la viabilité sociale et économique.



© EJF



LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE, UN OUTIL AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN

1. Aperçu de la section

La première section de la boîte à outils contient des informations et des ressources destinées aux professionnels travaillant auprès des communautés de pêche artisanale qui cherchent à mettre en place leurs propres projets de surveillance communautaire pour détecter et signaler les activités de pêche INN ou les pratiques de pêche destructrice, ou à ceux qui souhaitent équiper et former les pêcheurs à utilisation de l'application DASE, développée par EJF. La section 1 se compose de quatre éléments clés :

- Une présentation générale du concept de surveillance communautaire, de la manière dont elle peut être utilisée efficacement et de son importance dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Les défis de la surveillance communautaire et les moyens de les surmonter ;
- Un guide indiquant comment vérifier et soumettre les preuves concernant des pratiques de pêche présumées illégales ou destructrices recueillies par le biais de la surveillance communautaire ;
- Une présentation de l'appli DASE d'EJF, et des conseils techniques sur la manière de l'utiliser.

2. Présentation de la surveillance communautaire

2.1 Qu'est-ce que la surveillance communautaire ?

Dans le contexte de cette boîte à outils, la surveillance communautaire désigne la participation active des communautés de pêcheurs et de leurs représentants à l'identification, à la documentation et au signalement des activités de pêche INN et d'autres activités destructrices qui ont des répercussions sur leurs moyens de subsistance (cela comprend par exemple les dommages causés par des navires industriels aux navires de pêche locaux ou sur tout autre engin de pêche).

2.2 Quelles situations peuvent être détectées par les programmes de surveillance communautaire ?

Les programmes de surveillance communautaire peuvent être mis en œuvre afin de détecter toute une série de phénomènes, tels que la pêche illégale, les pratiques de pêche destructrices et la pollution. Dans le contexte de cette boîte à outils, l'objectif principal consiste à détecter et à signaler les cas de pêche illégale.

La pêche illégale peut revêtir de nombreuses formes et le caractère illégal des pratiques de pêche dépend des cadres juridiques et réglementaires qui régissent les activités dans une masse d'eau donnée. Certains de ces cadres sont souvent disponibles en ligne, notamment dans la [base de données FAOLEX](#) ou sur les sites web des autorités compétentes en matière de pêche (ministère de la pêche ou commission des pêches), et doivent être consultés si l'on veut déterminer clairement si des activités de pêche INN ont bien eu lieu.

La surveillance communautaire est particulièrement utile pour identifier les activités de pêche INN dans les cas où la pêche est interdite aux navires industriels dans certaines zones, en particulier lorsque ces zones interdites se superposent aux zones d'activité des pêcheurs artisanaux. Il s'agit par exemple des aires marines protégées (AMP) qui interdisent la pêche industrielle ou encore des zones d'exclusion côtières (ZEC). La surveillance communautaire peut également permettre de détecter d'autres formes de pêche INN ou de pratiques de pêche destructrices, telles que l'utilisation d'engins non conformes, les rejets de poissons en mer, l'enlèvement des nageoires de requin et l'endommagement de navires ou d'engins de pêche artisanale. En outre, la surveillance communautaire peut permettre de recueillir des éléments de preuve attestant de cas de pêche artisanale INN sur les plages où sont débarqués les poissons. Ces cas peuvent inclure la présence d'engins illégaux (lumières ou feux, explosifs, substances nocives, entre autres) ou de pêcheurs prenant la mer et/ou débarquant des captures au cours des périodes d'interdiction de la pêche.



2.3 Dans quelles situations la surveillance communautaire peut-elle être pertinente ?

En raison de la nature diversifiée des activités de pêche INN et de la dynamique propre aux différentes pêcheries mondiales, la surveillance communautaire sera plus adaptée à certaines situations qu'à d'autres. Elle s'applique en particulier aux États côtiers :

- Où la pêche INN (pratiquée par des navires industriels ou artisanaux) est considérée comme un problème majeur qui reste souvent non détecté et/ou impuni.
- Où les pêcheurs artisanaux et les navires industriels opèrent dans les mêmes zones marines
- Où l'on constate des capacités ou une volonté limitées de la part de l'État et/ou de la société civile de lutter efficacement contre les activités de pêche INN ou les pratiques de pêche destructrices
- Où les membres des communautés ont signalé des dommages fréquents causés aux engins et aux navires de pêche artisanale (qui résultent souvent d'activités de pêche illégales menées par des navires industriels).

2.4 Quels avantages apporte la surveillance communautaire dans la lutte contre la pêche INN ?

La collecte de preuves solides attestant des activités de pêche INN peut s'avérer particulièrement difficile en raison de l'opacité et de la distance géographique qui caractérisent les activités de ce secteur. En outre, cette collecte peut nécessiter toute une série de ressources financières, technologiques et humaines qui peuvent ne pas être facilement disponibles dans les pays concernés. Par ailleurs, les méthodes conventionnelles de surveillance des acteurs non étatiques, telles que les plateformes publiques de suivi des navires, se heurtent à la capacité des navires industriels à « passer sous le radar » en éteignant leurs émetteurs satellites, ce qui leur permet de dissimuler leurs activités illégales.

Impliquer les pêcheurs artisanaux dans la collecte de ces preuves et les doter des outils nécessaires à cette fin permet de renforcer les capacités et de contrecarrer les navires « fantômes » (*dark vessels*), car cette communauté est particulièrement bien placée pour documenter les illégalités commises en mer. Les techniques de surveillance communautaire reposent souvent sur des technologies et des approches peu coûteuses et faciles d'accès, et sont donc bien adaptées aux pays du Sud à faible revenu, qui sont généralement touchés de manière disproportionnée par la pêche INN.

Bien que les recherches sur le sujet soient limitées, il est également concevable que les projets de surveillance communautaire puissent non seulement détecter les activités de pêche INN, mais aussi les décourager, en particulier lorsque ces projets font l'objet d'une large promotion aux niveaux local et national. Par exemple, la Guinée et la Sierra Leone ont constaté des réductions significatives des cas de pêche illégale résultant de la présence de projets de surveillance communautaire.



2.5 Quelles preuves doivent être recueillies pour une surveillance communautaire efficace ?

Si des poursuites administratives ou judiciaires doivent être engagées à l'encontre d'un navire, il est important que les pêcheurs sachent quelles sont les informations spécifiques qu'ils doivent s'efforcer de collecter, et ce afin de s'assurer que le dossier soit le plus solide possible. Ces informations comprennent :

- **Les informations sur l'identité du navire** : Les pêcheurs doivent s'assurer que les photos ou les vidéos montrent le plus d'informations possible sur l'identité du navire, et notamment, le cas échéant, son nom, son indicatif d'appel radio et tout autre identifiant du navire (tels que ceux délivrés par l'Organisation maritime internationale, les numéros « OMI »). De plus amples informations sur ces identifiants sont disponibles dans la section « Ressources supplémentaires », et notamment dans le [«Guide photographique pour le contrôle des pêches»](#) de TMT et [Stop Illegal Fishing](#).
- **Les données de localisation** : L'enregistrement des coordonnées de la position du navire peut s'avérer utile, en particulier lorsqu'il est soupçonné de pêcher sans autorisation dans une zone interdite.
- **Les preuves attestant que le navire est en train de se livrer à des opérations de pêche** : dans la plupart des cas, il est important que les preuves photographiques ou vidéo de la pêche INN montrent également que le navire est en train de pêcher activement, et non simplement en transit (c'est-à-dire qu'il se rend au port ou sur un autre lieu de pêche). Pour ce faire, les pêcheurs doivent essayer de montrer que les filets ou les engins de pêche du navire sont immergés dans l'eau, ou de capturer des photographies ou vidéos montrant que les poissons sont hissés à bord du bateau.

Afin de recueillir ces informations, les pêcheurs peuvent être amenés à s'approcher relativement près du navire en question. Toutefois, il est important qu'ils se tiennent à une distance de sécurité suffisante afin d'éviter tout risque de collision et de pouvoir partir en toute sécurité en cas d'hostilité.

3. Quels sont les défis de la surveillance communautaire et comment les relever ?

3.1 Garantir l'adhésion des gouvernements des États côtiers

Certains pays ne disposent pas de règlements et d'organes destinés à mettre en œuvre et à superviser les programmes de surveillance communautaire, ce qui peut créer des obstacles à leur déploiement et entraîner des tensions entre les organisations non gouvernementales chargées de leur mise en œuvre et les autorités gouvernementales compétentes. Il est également possible que certains gouvernements d'États côtiers s'opposent à l'implication des communautés dans les programmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), car ces activités relèvent généralement du mandat de l'autorité nationale de la pêche. Cette situation peut constituer un réel défi lorsque le rôle des communautés ou des tierces parties dans la collecte et la soumission de preuves n'est pas encore reconnu dans les cadres juridiques ou politiques pertinents à l'échelle nationale.

En outre, les autorités des États côtiers peuvent se montrer réticentes à enquêter sur les informations transmises dans le cadre de la surveillance communautaire, et ce pour un certain nombre de raisons. Il peut s'agir, entre autres, d'une faible volonté politique de prendre des mesures coercitives à l'égard des auteurs de la pêche INN, de capacités de mise en œuvre des réglementations insuffisantes, de l'implication d'acteurs locaux ou internationaux puissants dans le secteur de la pêche, d'une méfiance vis-à-vis des informations communiquées par des tiers, de l'absence d'obligation de rendre des comptes ou d'un manque de supervision sur les contrôles et sur la mise en œuvre des réglementations en matière de pêche.

Pour relever ces défis, il convient de s'assurer que les programmes de surveillance communautaire soient légaux, transparents et qu'ils impliquent les autorités compétentes dès le départ, tout en veillant à ce que les participants comprennent la portée et la compétence du projet. Pour ce faire, plusieurs approches sont possibles, comprenant notamment l'organisation de réunions et d'événements avec les parties prenantes afin de présenter le programme, d'obtenir et d'intégrer des observations et de retours sur les projets, et de faciliter l'accès aux données récupérées grâce à l'application (en veillant à préserver l'anonymat des personnes qui soumettent des preuves). En outre, les autorités locales ou nationales peuvent participer à la collecte de preuves, au même titre que les pêcheurs ou en collaboration avec ces derniers. Au Sénégal, par exemple, la surveillance communautaire est effectuée par des équipes de surveillance conjointes, qui comprennent des membres des conseils locaux de la pêche artisanale et des agents des centres de surveillance côtière, qui sont des fonctionnaires de l'administration locale.

3.2 Le manque d'adhésion des communautés

Trouver des pêcheurs motivés pour s'engager dans la surveillance communautaire et s'assurer qu'ils continuent à participer aux projets constitue une condition difficile mais essentielle de ces programmes. Dans le cas des méthodes de surveillance communautaire nécessitant une application mobile, les pêcheurs peuvent hésiter à prendre leur téléphone personnel avec eux en mer par crainte de le perdre ou de l'endommager.

Afin de répondre à cette préoccupation compréhensible, EJF a testé un certain nombre d'approches qui ont remporté plus ou moins de succès. Les solutions qui suivent peuvent être envisagées lors du déploiement de l'application DASE, même si la réponse la plus appropriée ou la plus acceptable dépendra probablement du contexte local et des ressources disponibles :

- Distribuer des supports de téléphone en plastique étanche aux pêcheurs participant au projet de surveillance communautaire afin de protéger les téléphones contre les dommages causés par l'eau ou la chute des appareils en mer.
- Fournir aux pêcheurs des smartphones sur lesquels l'application DASE est déjà installée. Cette approche peut s'avérer coûteuse et il existe un risque que les téléphones soient endommagés, perdus ou volés. EJF a constaté que cette approche fonctionne mieux avec les pêcheurs de confiance avec lesquels une relation solide a déjà été établie. Cependant, les pêcheurs peuvent tout de même se montrer réticents à emmener leur téléphone en mer ou peuvent le prêter à des amis ou à des membres de leur famille pour leur usage personnel plutôt que pour des activités de surveillance.
- Distribuer des appareils photo numériques géolocalisés (équipés d'un système GPS), parallèlement au déploiement de l'application mobile. Les appareils photo géolocalisés sont souvent plus robustes que les téléphones, plus simples à utiliser, moins chers et moins susceptibles d'être volés. La distribution de ces appareils photo entraîne toutefois des coûts considérables et nécessitera probablement des réunions régulières avec les pêcheurs afin de collecter les cartes mémoire et de transférer les données, ce qui signifie qu'il est préférable de les attribuer aux communautés situées à proximité de l'organisation qui les déploie.

Les faibles taux d'alphabétisation peuvent constituer un obstacle à l'utilisation de certaines technologies et doivent être pris en compte lors de la conception et du déploiement des outils de surveillance communautaire. Il convient donc de rendre leur utilisation intuitive et de dispenser une formation approfondie. Si possible, ces outils doivent être adaptés aux dialectes locaux ou fonctionner à l'aide de symboles.

À terme, les pêcheurs peuvent également ressentir une perte de motivation si les autorités compétentes ne prennent pas de mesures coercitives en réponse aux preuves soumises concernant des activités illégales, s'ils rencontrent des problèmes techniques ou s'ils ne se sentent pas soutenus par l'organisation qui les a engagés pour assurer la surveillance communautaire. Dans cette perspective, il est primordial de s'engager auprès des communautés au-delà de la phase de déploiement initiale. Ce soutien est non seulement essentiel pour ceux qui recueillent des preuves en mer, mais il peut également aider l'organisation chargée de la mise en œuvre à mieux comprendre les facteurs comportementaux et technologiques qui déterminent le niveau de participation et la pérennité de la participation des pêcheurs.

3.3 Les risques pour la sécurité des pêcheurs

Il est de plus en plus admis que la pêche INN s'inscrit dans le cadre de la criminalité transnationale et qu'elle est étroitement liée, dans certains cas, à la corruption, aux violations des droits des travailleurs et à la traite des êtres humains, ainsi qu'à des réseaux criminels internationaux. En tant que telle, la collecte d'informations sur les activités de pêche INN en mer comporte des risques, notamment l'hostilité des membres d'équipage des navires soupçonnés de se livrer à la pêche illégale. Il convient donc de reconnaître ces risques et de les atténuer. Au Sénégal, des pêcheurs artisanaux ont rapporté avoir été aspergés d'eau bouillante lorsqu'ils tentaient de se confronter à des navires industriels au sujet de la destruction de leurs engins de pêche.

Il est donc essentiel de dispenser des formations consacrées à la sécurité (une série de ressources sur la sécurité en mer est disponible en ligne, comme le manuel de la FAO « Sécurité en mer pour la pêche artisanale »). Il convient de conseiller aux pêcheurs d'éviter à tout prix la confrontation et de maintenir une distance de sécurité avec les navires lorsqu'ils effectuent des opérations de surveillance. Ils doivent également être formés à la manière de reconnaître les agressions et d'y réagir afin d'assurer leur sécurité. Il est également important que les projets de surveillance communautaire n'incitent pas financièrement à des comportements à risque (en offrant par exemple de l'argent en échange d'images de navires, ou en échange de preuves de pêche INN de manière plus générale).



4. Comment les données collectées dans le cadre de la surveillance communautaire peuvent-elles être utilisées ?

Cette section de la boîte à outils examine maintenant comment les preuves collectées dans le cadre de la surveillance communautaire peuvent être utilisées en vue d'augmenter les chances d'identifier les navires soupçonnés de pratiquer la pêche INN et, à terme, de les sanctionner.

La plupart des mesures proposées nécessiteront des ressources humaines et techniques importantes. C'est pourquoi cette section s'adresse principalement aux organisations qui travaillent avec les pêcheurs et les soutiennent, et qui sont susceptibles d'être intéressées par le développement d'un programme de surveillance communautaire similaire à celui fonctionnant avec l'application DASE. Elle s'adresse également aux organisations qui travaillent déjà avec les pêcheurs utilisant l'application DASE.

4.1 Vérification des données collectées par la surveillance communautaire

Les preuves recueillies dans le cadre de la surveillance communautaire devraient, dans la mesure du possible, être vérifiées à partir de plusieurs sources de données avant d'être communiquées aux autorités compétentes en vue d'un suivi et d'une éventuelle mesure coercitive. Cela permet de s'assurer que les données décrivent réellement un comportement potentiellement illégal ou dangereux, et ainsi de maintenir la légitimité et la crédibilité des données soumises dans le cadre de la surveillance participative.

Les outils disponibles afin de vérifier les données fournies par les pêcheurs sont notamment les suivants :

- **Des outils cartographiques simples et gratuits, tels que Google Earth.** Ces outils sont particulièrement utiles pour identifier les infractions liées à la pêche pratiquée dans des zones interdites, telles que les aires marines protégées (AMP) et les ZEC. Par exemple, si un navire industriel est soupçonné d'avoir pêché illégalement dans une ZEC réservée aux pêcheurs artisanaux, les utilisateurs peuvent déterminer les coordonnées du navire (si elles sont disponibles, notamment si elles ont été collectées via l'appli DASE) sur Google Earth et utiliser la fonction de mesure de la distance pour évaluer à quelle distance le navire en question se trouve de la côte, ce qui permet de mieux savoir si une infraction a effectivement pu être commise. Il est également possible d'importer des limites (de zones) dans Google Earth et d'autres logiciels similaires, correspondant par exemple aux limites d'une AMP où certains types d'activités de pêche sont interdits, ou aux limites d'une ZEC. Google Earth peut être téléchargé [ici](#), et un guide d'utilisation est disponible [ici](#).
- **Les plateformes de suivi des navires.** Celles-ci comprennent les plateformes gratuites (telles que [Global Fishing Watch](#)) et celles dont l'accès est payant (telles que la plateforme [Spire Shipview](#) et [Starboard.nz](#)). Ces plateformes permettent un suivi en temps quasi réel des navires de pêche et peuvent être utilisées pour corroborer les images et les données de localisation communiquées par les pêcheurs. Les logiciels de suivi des navires peuvent être utilisés conjointement avec Google Earth. L'itinéraire d'un navire peut être téléchargé à partir de la plupart des plateformes (par exemple sous la forme d'un fichier .kml), importé dans Google Earth et comparé aux coordonnées communiquées par les pêcheurs. Par exemple, si un navire industriel ayant été photographié éteint son système de géolocalisation à proximité d'une zone protégée, cela peut constituer une preuve supplémentaire d'un comportement à risque.
- **La vérification des listes de licences ou d'autorisations publiées par l'État du pavillon ou l'État côtier concerné.** Ces listes peuvent aider à déterminer si les activités de pêche identifiées par la surveillance communautaire sont autorisées par les autorités compétentes. Elles peuvent également permettre de confirmer l'identité d'un navire lorsque le marquage du navire sur les images rapportées n'est pas clair, ainsi que le type de navire et les espèces ciblées. Certaines autorités gouvernementales publient des données sur les navires autorisés à pêcher dans leurs eaux ou à pêcher en battant leur pavillon, mais ces informations ne sont souvent pas tenues à jour ou sont publiées de façon ponctuelle, voire ne sont pas du tout publiées. Le Ghana, par exemple, a publié par le passé des listes de thoniers et de chalutiers, ainsi que de navires semi-industriels, autorisés à pêcher dans sa zone économique exclusive (ZEE). Au Sénégal, après cinq ans de travail collaboratif de la part d'organisations nationales et internationales de la société civile, dont EJJ, les autorités ont publié la liste des navires industriels autorisés à pêcher dans les eaux du pays. Les registres de navires les plus complets sont souvent disponibles auprès des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) (voir, par exemple, la liste des navires autorisés de la [CTOI](#) et de la [CICTA](#)), bien qu'ils ne soient pertinents que lorsque les activités de pêche relèvent du mandat de l'ORGP en question (à savoir la pêche au thon ou à des espèces apparentées). Le [Fichier mondial de la FAO des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires d'approvisionnement](#) peut également être consulté et permettre d'effectuer des vérifications, y compris pour confirmer le nom du navire, les identifiants uniques du navire et l'État du pavillon.



4.2 Compilation et partage des données avec les autorités compétentes

Si, après avoir effectué les vérifications mentionnées plus haut, il s'avère que les preuves soumises par les pêcheurs font état de possibles activités de pêche illégale, l'étape suivante consiste à compiler ces éléments de preuves avec toutes les autres informations pertinentes pour ensuite les partager avec les autorités. EJF partage ces informations dans les notifications sur les activités des navires (*Vessel Activity Notifications*, également appelées « alertes INN ») et les soumet bilatéralement aux autorités compétentes en vue d'un suivi et d'une éventuelle action coercitive (voir la section « Ressources complémentaires » qui présente des exemples).

Les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles, doivent être incluses dans ces notifications :

- a. Les détails sur la propriété du navire (si possible en identifiant les sociétés associées à ses opérations, l'État du pavillon et d'autres informations d'identification (par exemple, le nom, l'indicatif d'appel, le MMSI, le numéro IMO).
- b. Une description écrite détaillée des comportements du navire, incluant les dates, lieux et heures, et les raisons pour lesquelles ils sont suspectés d'être illégaux, avec, si possible, une référence aux lois applicables qui pourraient avoir été enfreintes.
- c. Des copies des images capturées par le biais de la surveillance communautaire (en prenant soin de ne partager aucune information susceptible de révéler l'identité du pêcheur), ainsi que d'autres graphiques ou images pertinents, tels que des captures d'écran de l'itinéraire du navire sur Global Fishing Watch ou Google Earth et des mesures indiquant la distance de la côte, ainsi que des feuilles de calcul téléchargeables indiquant les coordonnées exactes, les dates, les vitesses de pêche et toute autre information pertinente.
- d. Les informations sur la chaîne d'approvisionnement potentielle des navires. Il est difficile d'obtenir des informations précises sur les chaînes d'approvisionnement des navires de pêche en raison de la nature opaque du secteur. Toutefois, des informations provenant de sources ouvertes sont parfois disponibles en ligne et peuvent indiquer la destination potentielle des captures d'un navire. Par exemple, la DG SANTE (le service de la Commission européenne responsable de la politique en matière de sécurité alimentaire et de santé dans l'UE) publie une liste d'établissements de pays tiers autorisés à exporter vers l'UE, qui peut inclure les noms des navires de pêche. Bien que la présence d'un navire sur cette liste ne constitue pas une preuve concrète de l'existence d'une chaîne d'approvisionnement active, elle peut être un indicateur du commerce entre un navire particulier et l'UE. Dans certains cas, les grands détaillants peuvent publier les informations relatives aux navires qui les approvisionnent, et/ou les grandes sociétés de pêche peuvent publier les informations relatives aux clients qu'elles approvisionnent. Par exemple, EJF a pu obtenir des informations détaillées concernant la chaîne d'approvisionnement de Zhejiang Ocean Family, l'une des plus grandes sociétés chinoises de thon, sur la base des informations fournies dans un prospectus préparé pour son introduction en bourse. L'utilisation de logiciels de suivi des navires peut également permettre de savoir où sont destinées les captures d'un navire. Des outils tels que les algorithmes s'appliquant aux transbordements, qui identifient les cas où le poisson est transféré en mer vers des navires collecteurs, peuvent permettre aux utilisateurs de suivre le navire collecteur jusqu'aux principaux marchés de produits de la mer. Toutefois, là encore, les utilisateurs doivent être conscients des limites inhérentes à cette méthode, celle-ci reposant sur des données satellitaires et non sur des preuves tangibles de la commercialisation du poisson à l'échelle mondiale.
- e. Toute autre information susceptible d'aider les autorités dans leurs investigations (cela peut concerner par exemple les antécédents de comportements illégaux des navires ou d'une flotte, ou d'autres comportements à risque ayant été identifiés par le suivi des navires).

Une fois que les données, ainsi que les informations pertinentes mentionnées ci-dessus, ont été compilées et vérifiées, elles sont prêtes à être partagées avec les autorités compétentes. En fonction de la nature des preuves soumises et de l'infraction potentielle, le(s) destinataire(s) des preuves peut/peuvent inclure les autorités compétentes de : (i) l'État du pavillon du navire, (ii) l'État côtier dans les eaux duquel le navire pêchait, (iii) le(s) État(s) portuaire(s) visité(s) par le navire, ou par tout navire avec lequel il est soupçonné d'avoir effectué un transbordement, et/ou (iv) l'État de commercialisation qui était la destination finale des produits de la mer. Des preuves peuvent également être soumises à des organisations régionales ou internationales, telles que les ORGP compétentes pour la zone géographique, l'espèce ou la pêcherie concernée, ou à la Commission européenne en cas de violation de la législation de l'UE. Des preuves peuvent par exemple être envoyées dans le cadre des contrôles des importations de l'UE visant à empêcher l'entrée sur le marché de l'UE de produits de la mer issus de la pêche INN, ou si les informations sont pertinentes, dans le cadre des dialogues bilatéraux entre la Commission et les pays tiers prévus par le règlement de l'UE sur la pêche INN.

Il est utile d'identifier les services et les personnes susceptibles d'être intéressés par ces informations, soit en effectuant des recherches sur Internet, soit en suivant les conseils des partenaires locaux dans le pays, quand cela est possible. Les personnes concernées peuvent inclure des fonctionnaires du ministère de la pêche, de l'autorité de la pêche et/ou de l'autorité maritime, ainsi que des services responsables du contrôle et de la surveillance des pêches.

Lorsqu'elles transmettent des données à l'un de ces destinataires, les organisations doivent être prudentes quant au langage utilisé pour décrire les activités du navire, de même que sur la manière dont elles publient les détails des infractions présumées (par exemple dans des rapports, des bulletins d'information, des pages web) ainsi que le moment de leur publication, afin d'éviter toute répercussion juridique. Il est conseillé d'utiliser un langage prudent, en utilisant par exemple le conditionnel (« serait impliqué ») et (« décrirait des comportements souvent liés à la pêche INN »).



5. L'application DASE

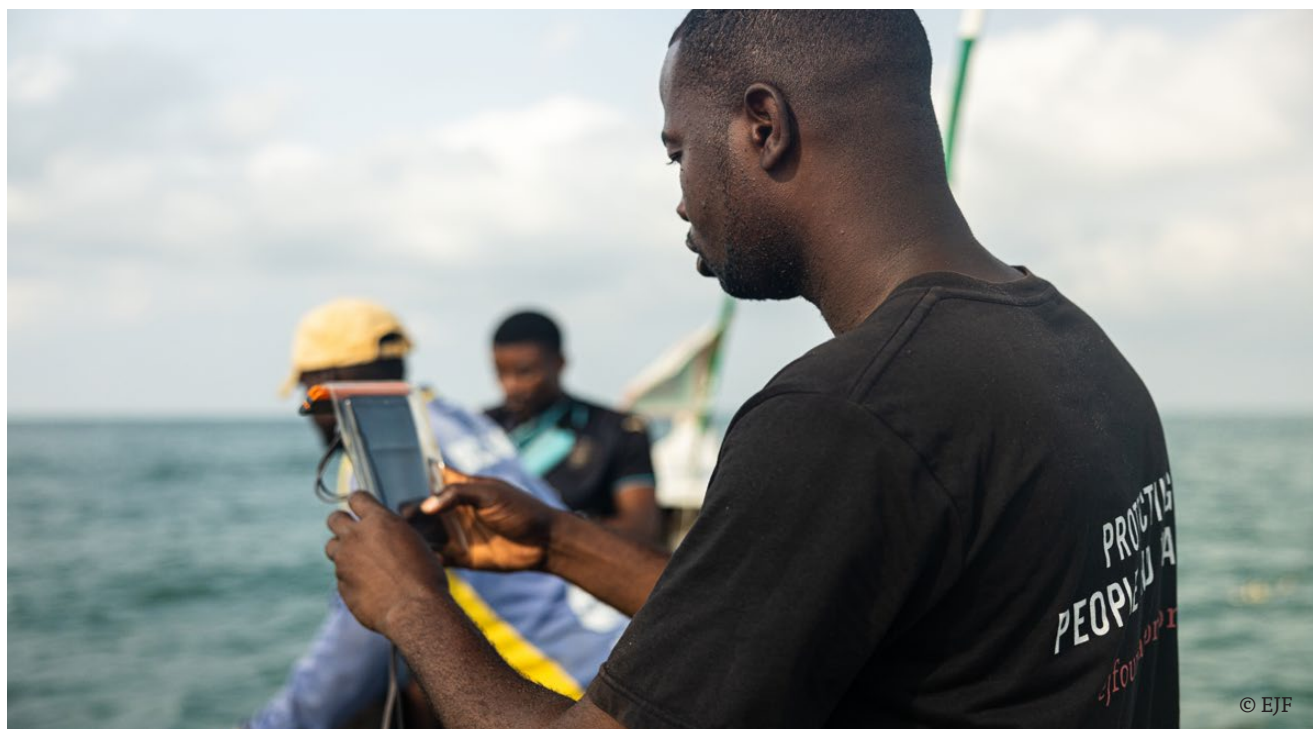
5.1 Présentation de l'application DASE

L'application DASE (prononcez « DAH-SEE »), qui signifie « preuve » dans la langue locale Fante du Ghana, est une application mobile, simple d'utilisation et créée sur mesure par EJF, qui permet aux pêcheurs de capturer des preuves photographiques et vidéo géolocalisées des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Les preuves soumises sont stockées sur une base de données centralisée sécurisée et sont vérifiées par des experts d'EJF. Lorsque des cas de pêche INN présumée sont identifiés, les preuves sont soumises aux autorités compétentes, accompagnées d'informations complémentaires pertinentes sur l'identité, la propriété et le comportement des navires.

L'application est disponible sur les téléphones Android et utilise le logiciel de collecte de données KoboToolbox. Ce dernier est conçu spécifiquement pour être utilisé par la société civile et les organisations humanitaires opérant à l'échelle mondiale dans des environnements complexes et reculés. Le logiciel permet de s'adapter aux langues locales, nécessite peu d'espace de stockage et peut être utilisé même en cas de connexion internet faible ou inexistante, en transférant simplement les informations dès qu'une connexion internet est disponible.

L'application est principalement conçue pour être utilisée par les pêcheurs artisanaux afin d'identifier les incursions des navires de pêche industrielle dans les ZEC. Toutefois, elle peut être utilisée pour documenter toute une série de menaces côtières, telles que la pêche artisanale INN, la pollution, l'érosion côtière et les projets de construction illégaux.

À ce jour, l'application DASE a été déployée dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale : le Ghana, le Liberia, le Sénégal et, plus récemment, le Cameroun. Elle permet à des centaines de pêcheurs artisanaux de s'impliquer dans la lutte contre la pêche INN. Si les principes fondamentaux et les technologies associées à cette application restent les mêmes, l'approche adoptée pour son déploiement a été adaptée à chaque contexte local, en tenant compte des institutions existantes qui travaillent au sein des communautés de pêche artisanale et de la dynamique des flottes industrielles et artisanales, entre autres facteurs. Au Sénégal, un groupe Whatsapp a également été mis en place pour permettre aux utilisateurs de l'application de partager les difficultés rencontrées et leurs expériences. En 2023, près de 850 rapports ont été soumis lors des patrouilles conjointes menées par les équipes de surveillance au Sénégal, qui comprenaient notamment des opérations d'observation d'un navire industriel soupçonné de pêcher dans la zone de pêche artisanale, et concernant la présence de poissons juvéniles (de taille inférieure à la taille réglementaire) sur les sites de débarquement. Des preuves anecdotiques suggèrent une série d'avantages associés au programme, tels que le paiement plus fréquent des permis de pêche et l'utilisation plus fréquente des gilets de sécurité. Au Libéria et au Cameroun, l'application est installée sur les smartphones des pêcheurs et sur les smartphones qui sont donnés aux associations de cogestion des pêches (ACP) communautaires ou à des structures similaires pour être gardés en lieu sûr. Dans ce dernier cas, les ACP sont ensuite chargées de prêter les téléphones aux pêcheurs pour qu'ils les utilisent lors de leurs sorties en mer.



ÉTUDE DE CAS : lancement de l'application DASE au Ghana

La côte du Ghana abrite plus de 200 communautés de pêcheurs, qui dépendent de l'océan depuis des générations pour assurer leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Aujourd'hui, on estime que 2,6 millions de personnes, tout au long de la chaîne de valeur, dépendent de la pêche dans le pays. Cependant, le déclin des populations de poissons et la rareté des espèces de poissons importantes au niveau local, comme la sardinelle, ont condamné de nombreux pêcheurs à vivre dans un cycle de pauvreté et d'insécurité.

La pêche INN est l'un des principaux facteurs du déclin des populations de poissons et elle sévit dans les eaux ghanéennes depuis des décennies. En dialoguant avec les membres d'équipage des navires industriels et les communautés de pêcheurs concernées, EJF a constaté que les incursions illégales des chalutiers dans les six milles nautiques de la ZEC ghanéenne constituaient l'une des formes de pêche INN les plus directement préjudiciables dans le pays. Les filets des pêcheurs en pirogue se retrouvent en effet souvent piégés dans les engins industriels, ce qui entraîne d'énormes charges financières en raison de la perte des captures et des réparations nécessaires. Une étude réalisée en 2022 par EJF a révélé que, sur les 36 membres d'équipage de navires industriels interrogés, 81 % avaient vu leur navire entrer illégalement dans la ZEC, souvent la nuit, les feux du navire étant éteints. Une autre étude récente d'EJF a révélé que près de 75 % des pêcheurs artisanaux interrogés ont déclaré avoir rencontré des navires industriels plus fréquemment qu'il y a cinq ans, 70 % d'entre eux affirmant que leurs filets avaient été endommagés à la suite de ces incidents. Les pêcheurs ont pu obtenir une compensation dans moins de 15 % des cas où les filets avaient été endommagés, ce qui a aggravé davantage leurs difficultés financières.

Afin d'assurer une meilleure détection de ces incursions et de mieux les dissuader, EJF a donc entamé le processus de conception et de déploiement de l'appli DASE. Au cours de l'année 2019, EJF a engagé plus de 700 pêcheurs à travers 48 communautés de la Région Centrale au Ghana, en collaboration avec la Commission des Pêches du gouvernement. Les pêcheurs et les représentants du gouvernement ont été formés à l'utilisation de l'application et leurs suggestions et retours d'expérience ont permis de l'optimiser. Les pêcheurs ont reçu une formation approfondie de la part d'EJF et de partenaires locaux, ainsi que de la Commission des pêches. Cette formation comprenait notamment des informations sur les limites de la ZEC et les mécanismes de la Commission permettant aux pêcheurs de demander une indemnisation. L'application a connu un premier succès lorsque, fin 2019, un chalutier industriel a été pris prétendument en train de pêcher dans la ZEC, des preuves ayant été soumises à la Commission des pêches du Ghana.

Aujourd'hui, après plusieurs années de mise en œuvre du projet, l'application DASE continue d'évoluer et de s'adapter afin de mieux répondre aux besoins des pêcheurs et de refléter les réalités pratiques et comportementales de la surveillance communautaire dans le pays. Le projet inclut à présent la distribution de pochettes en plastique pour protéger les téléphones, l'utilisation d'appareils photo numériques en complément de l'application, ainsi que des réflexions internes approfondies au sein de l'organisation sur la manière de motiver les pêcheurs à s'impliquer efficacement et en toute sécurité. Les représentants d'EJF chargés des relations avec les communautés sont constamment engagés auprès des pêcheurs, leur fournissant un soutien et un dépannage continu, et discutant avec eux pour déterminer s'ils utilisent l'application, comment et quand ils l'utilisent, et quels sont les défis auxquels ils sont confrontés.

Bien que l'application ait été largement déployée sur la côte du pays, il s'est avéré que seul un petit groupe de pêcheurs l'utilisait activement au cours de leurs expéditions de pêche. Pour résoudre ce problème, EJF a lancé un modèle intitulé « *DASE champions* », consistant à travailler avec un petit nombre de pêcheurs de confiance et plus actifs afin d'entreprendre une surveillance communautaire visant à recueillir des preuves exploitables à des fins d'application de la loi. L'objectif est de recueillir des expériences réussies concernant l'utilisation de l'application et d'encourager un plus grand nombre de pêcheurs à s'engager ultérieurement dans le projet. L'application a également été déployée par l'intermédiaire des structures institutionnelles existantes, en s'appuyant sur la confiance et les connaissances des comités communautaires chargés de l'application de la loi pour chaque plage où les poissons sont débarqués.

L'application DASE a récemment été adaptée au Ghana pour surveiller la préservation des tortues de mer et la pêche au requin. Elle pourrait également permettre de recueillir des informations sur d'autres pressions auxquelles sont confrontées les communautés côtières, notamment la disparition des mangroves et les dommages environnementaux causés par les industries extractives.

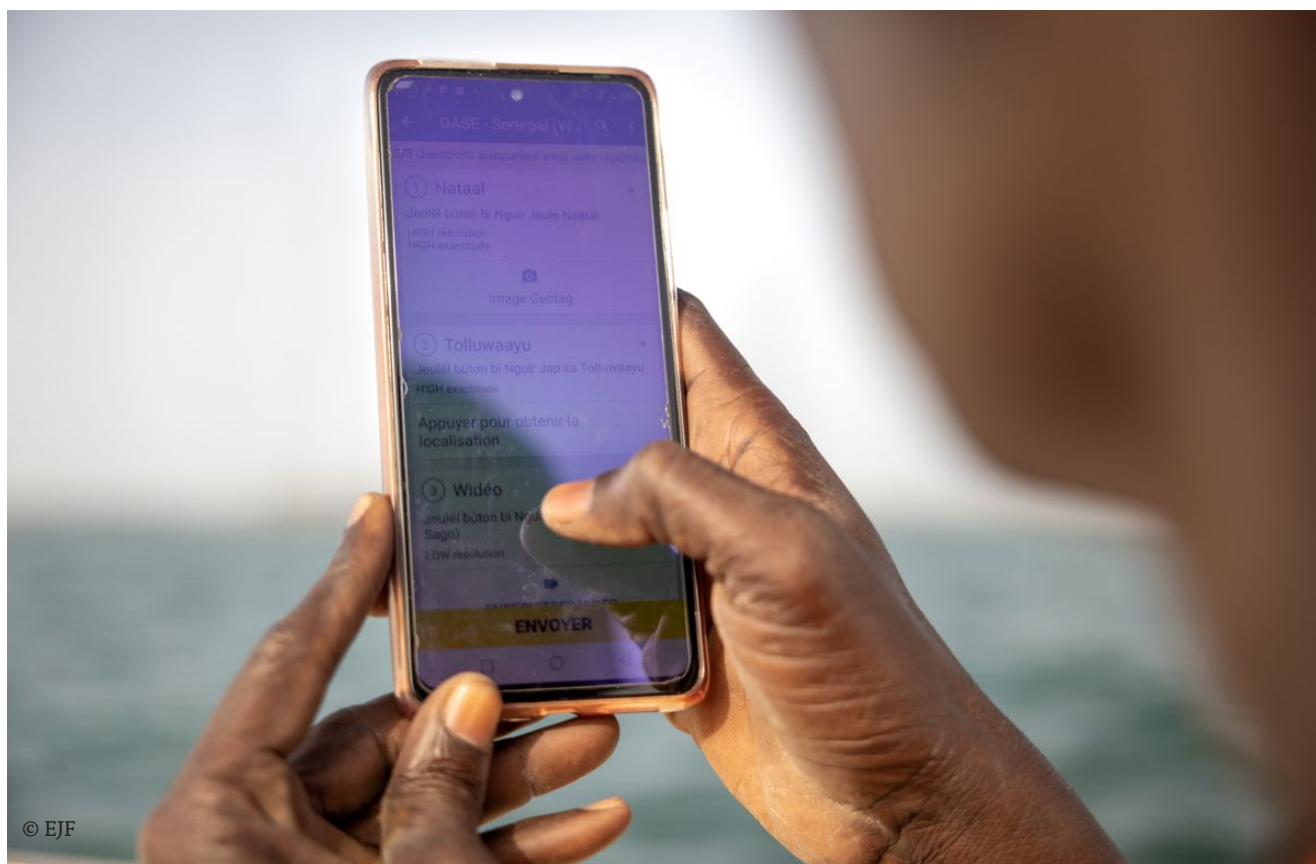


5.2 Comment télécharger et installer l'application DASE

L'application DASE fonctionne avec le logiciel KoboToolbox, disponible sur les smartphones utilisant le système d'exploitation Android. Pour enregistrer et rapporter des preuves à l'aide de l'appli, vous devrez vous voir attribuer un identifiant et un mot de passe par EJF, qui peuvent être demandés via le [lien suivant](#), ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : toolkit@ejfoundation.org. Le corps du courriel doit contenir : le nom de la personne faisant la demande de l'identifiant ainsi que son numéro de contact/email, le nom de la personne qui utilisera l'application, sa localisation (pays et ville) ainsi que son numéro de téléphone. Par la suite, la procédure de téléchargement et d'installation de l'application est la suivante :

1. Dans le magasin d'applications de votre téléphone Android (par exemple Google Play), rechercher et télécharger l'application « KoboCollect ».
2. Ouvrir l'application KoboCollect sur son téléphone et cliquer sur l'option permettant de saisir manuellement les détails du projet.
3. Les utilisateurs sont invités à saisir une adresse URL, un nom d'utilisateur et un mot de passe. Dans la case URL, entrez l'adresse suivante : <https://kc.kobotoolbox.org>. Saisissez le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été attribués par EJF.
4. Une fois connecté, cliquer sur « Télécharger un formulaire ».
5. Dans la rubrique « Télécharger un formulaire », l'utilisateur doit voir un ou plusieurs formulaires à télécharger, qui doivent correspondre à sa situation géographique. Par exemple, un nouvel utilisateur au Ghana aura la possibilité de télécharger un formulaire appelé « DASE-Ghana ». S'il n'est pas déjà sélectionné, cliquez sur la case à droite de l'écran afin de faire apparaître une coche bleue, puis cliquez sur « Sélectionner » en bas à droite de la page pour le télécharger.
6. Les utilisateurs sont maintenant prêts à saisir et à soumettre des preuves à l'aide de l'application DASE.

5.3 Comment recueillir et soumettre des preuves à l'aide de l'application DASE ?



© EJF

Lorsque les pêcheurs sont en mer et qu'ils pensent qu'un navire se livre à des activités illégales ou pratiques destructrices, ils doivent prendre les mesures suivantes, tout en se maintenant à une distance de sécurité du navire :

1. Ouvrir l'application KoboCollect.
2. Cliquer sur le bouton « Remplir un formulaire ».
3. Cliquer sur le formulaire téléchargé précédemment, qui devrait s'appeler « DASE [suivi du pays ou de la région où vous vous trouvez] ».
4. Cliquer sur le bouton « Prendre une photo ». Remarque : il se peut que l'utilisateur reçoive le message suivant : « Autoriser KoboCollect à prendre des photos et à enregistrer des vidéos » ; il faut alors cliquer sur « Quand l'application est ouverte ».
5. Les utilisateurs doivent alors prendre une photo du navire, en essayant de montrer le maximum d'informations permettant de l'identifier (telles que le nom, l'indicatif d'appel, etc.), et en essayant de montrer que le navire est en train de pêcher. Si la photo n'est pas de bonne qualité, l'utilisateur peut cliquer sur « Réessayer » pour en prendre une autre. Une fois satisfait, l'utilisateur peut cliquer sur le bouton « Suivant » dans le coin inférieur droit de l'écran.
6. L'utilisateur est ensuite invité à « Enregistrer sa position actuelle ». Pour ce faire, cliquer sur l'onglet « Démarrer GeoPoint »
7. En mer tout particulièrement, la précision de la position peut prendre un certain temps avant de s'améliorer. Dès que vous avez atteint une précision de 5 m, la position est sauvegardée. En cas de difficulté à atteindre ce niveau, l'utilisateur peut être amené à enregistrer la position manuellement, mais il doit attendre que la précision atteigne son niveau le plus bas (elle doit idéalement se situer en dessous de 10 m). Une fois la position enregistrée, cliquez sur le bouton « suivant » en bas à droite de l'écran.
8. Enfin, les utilisateurs sont invités à « utiliser la caméra pour enregistrer une vidéo » (facultatif). Pour ce faire, cliquer sur le bouton « Enregistrer une vidéo ».
9. Les utilisateurs doivent enregistrer une vidéo du navire, en capturant à nouveau les informations importantes décrites au point 2.5. Une fois satisfaits de la vidéo, les utilisateurs doivent cliquer sur « Suivant », en bas à droite de l'écran.
10. C'est la dernière étape de la saisie du formulaire. Si les utilisateurs sont satisfaits des informations qu'ils ont saisies, ils doivent cliquer sur le bouton bleu « Finaliser ».
11. Les utilisateurs reviennent à l'écran d'accueil et doivent cliquer sur « Prêt à envoyer ».
12. Les données qu'ils ont capturées doivent se trouver dans ce dossier. Les utilisateurs doivent cliquer sur la case à droite de l'écran à côté de la soumission afin qu'une coche bleue apparaisse, puis cliquer sur l'onglet « Envoyer la sélection » en bas à droite de l'écran.
13. Une fois les données déposées, une boîte de dialogue s'affiche : « Transmettre les résultats », avec le nom du dossier, suivi de « Soumission réussie ». Appuyez sur « OK », et le processus est terminé.
14. Les utilisateurs peuvent répéter ce processus autant de fois qu'ils le souhaitent pour toute observation d'un navire.



6. Ressources complémentaires

Ressource	Description
<u>Exemple de notification d'alerte concernant un navire, générée par EJF à partir des données recueillies via l'application DASE au Sénégal.</u>	Cette notification d'alerte concernant un navire (Vessel Alert Notification) détaille les activités d'un chalutier suspecté de pêcher dans les eaux territoriales sénégalaises, telles qu'elles ont été attestées par des preuves soumises sur l'application DASE. Elle présente la démarche suivie pour alerter les autorités compétentes, comprenant le partage d'informations sur l'identité du navire, ses activités, les dispositions légales ainsi que des recommandations.
<u>Exemple de notification d'alerte concernant un navire, générée par EJF à partir des données recueillies en mer au Cameroun.</u>	Cette notification d'alerte concernant un navire détaille les activités d'un chalutier suspecté de pêcher dans le Parc national de Douala-Edéa au Cameroun, telles qu'elles ont été attestées par le biais de l'application DASE. Elle présente la liste des éléments utilisés pour alerter les autorités compétentes, dont l'identité du navire, ses activités, les dispositions légales et des recommandations.
<u>Mode d'emploi - Comment télécharger, installer et soumettre des preuves de pêche illégale via l'application DASE ?</u>	Ce guide expliquera étape par étape aux pêcheurs et à leurs représentants comment télécharger et utiliser l'application DASE.
À faire et à ne pas faire Recueillir des preuves de grande qualité concernant les comportements de pêche illégaux ou destructeurs en mer à l'aide de l'application « DASE APP » de EJF.	Une liste des éléments clés à retenir lors de la collecte de preuves très solides sur les pratiques de pêche illégale ou destructrice par le biais de la surveillance communautaire. Cette liste a été établie à partir d'informations contenues dans l'ensemble du guide et résume les points d'information essentiels.
<u>Le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement</u>	Cette ressource, élaborée par la FAO, fournit des données certifiées par les autorités nationales sur les navires et les activités liées aux navires. Le registre indique le nombre de navires de chaque région du monde et fournit des liens vers toutes les listes INN des ORGP. Cela pourrait donc permettre de vérifier si le navire suspect qui a été identifié par la surveillance communautaire a déjà été signalé sur une liste de navires INN.
<u>La carte interactive de suivi des navires de Global Fishing Watch</u>	Global Fishing Watch est la première plateforme en ligne en libre accès permettant de visualiser et d'analyser les activités humaines en mer menées par les navires. La plateforme utilise la technologie satellitaire et le <i>machine learning</i> (apprentissage automatique) pour représenter les activités de pêche en temps quasi réel d'environ 70 000 navires de pêche commerciale et dispose de données remontant jusqu'à 2012. Global Fishing Watch peut être utilisée pour vérifier les informations reçues dans le cadre de la surveillance communautaire en suivant les itinéraires des navires concernés au moment où l'infraction présumée a été commise. Il est capable de montrer les tendances ou les trajectoires du navire et de confirmer si les activités de pêche ont eu lieu à l'intérieur d'une zone interdite.
<u>FAO – Sécurité en mer pour la pêche artisanale</u>	Ce manuel de sécurité de la FAO s'adresse principalement aux pêcheurs artisanaux qui utilisent des bateaux de moins de 12 mètres de long, mais il est utile pour ceux qui mesurent jusqu'à 20 mètres. Il expose en détail les questions de la sécurité générale et personnelle à bord. Le manuel est simple et instructif, et conçu pour être le plus accessible possible.



<p><u>TMT and Stop Illegal Fishing - Guide de photographie pour le contrôle des pêches : L'utilisation d'appareils photo dans le cadre d'opérations de pêche</u> (Lien en bas de cette page web pour le document en français)</p>	<p>Ce guide explique comment utiliser la photographie et l'analyse des photographies de navires pour faciliter l'application des réglementations en matière de pêche. Disponible en anglais et en français, le manuel comprend des informations pratiques sur la configuration des appareils photo et la prise de bonnes photos de navires, des conseils sur le stockage et l'utilisation des photos, des points clés pour l'analyse photographique des navires et un certain nombre d'études de cas illustrant la façon dont les photographies de navires ont été utilisées pour mettre au jour des cas de pêche illégale. Il s'agit d'un guide utile destiné à tous les pêcheurs, débutants ou confirmés, qui participent à un programme de surveillance communautaire.</p>
<p><u>Google Earth (Télécharger)</u></p>	<p>Google Earth offre une carte du monde détaillée et interactive qui permet de mener des analyses géospatiales et permet aux utilisateurs de tracer des emplacements, de mesurer des distances et d'utiliser toute une série d'autres outils utiles. Google Earth peut être utilisé pour vérifier les informations reçues dans le cadre de la surveillance communautaire, en reportant les coordonnées fournies par les pêcheurs et en confirmant si des activités de pêche ont eu lieu dans une zone interdite.</p>
<p><u>Google Earth (guide d'utilisation en anglais)</u></p>	<p>Ce manuel d'utilisation de Google Earth est un guide approfondi et accessible qui présente les principales fonctions de Google Earth. Il fournit un certain nombre d'instructions étape par étape, notamment sur la façon de changer la langue, de trouver des lieux et de mesurer des distances et des aires géographiques (autant d'éléments utiles pour vérifier les données collectées par les programmes de surveillance de la communauté).</p>



SECTION 2

LES ASSOCIATIONS DE COGESTION DES PÊCHES

1. Aperçu de la section

La deuxième section de la boîte à outils contient des informations et des ressources destinées aux représentants des ONG qui travaillent auprès des communautés de pêcheurs et qui cherchent à former des associations de cogestion des pêches (ACP) au sein des communautés de pêche artisanale et/ou à impliquer les ACP dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette section se compose de trois éléments clés :

- Une présentation du concept d'ACP, comprenant notamment des informations clés sur la manière dont ces associations peuvent améliorer les conditions de vie des communautés de pêcheurs artisanaux et sur la façon dont elles peuvent être formées ;
- Un aperçu des défis rencontrés lors de la création des ACP et dans leur fonctionnement, et de la manière dont ces défis peuvent être relevés ;
- Un guide sur la façon dont les ACP peuvent constituer des vecteurs d'identification et de prévention de la pêche industrielle INN et de la pêche artisanale INN.

2. Présentation des associations de cogestion des pêches



© EJF

2.1 La cogestion des pêches

La FAO définit la cogestion des pêches comme « un mode de gouvernance dans le cadre duquel les utilisateurs des ressources et le gouvernement partagent les responsabilités et les compétences en matière de gestion des ressources halieutiques, avec le soutien et l'assistance, le cas échéant, d'autres parties prenantes, d'agents externes, d'institutions universitaires et de recherche ». En tant qu'approche, la cogestion des pêches peut être structurée de différentes manières (voir le tableau ci-dessous) et peut s'appliquer à différentes échelles, par exemple à une pêcherie, un type d'engin ou une communauté spécifique. Elle peut impliquer une série d'activités, notamment la détection et la prévention de la pêche INN, la résolution des conflits et la gestion des zones protégées. La cogestion peut permettre aux communautés de pêcheurs de faire entendre leur voix en mettant en relation les acteurs locaux et les acteurs aux niveaux local, régional, national et international afin d'exprimer leurs préoccupations concernant les diverses pressions exercées sur les moyens de subsistance des populations côtières.

Les types de cogestion des pêches

Type de cogestion des pêches	Définition
Instructive	Il existe un mécanisme de dialogue avec les groupes d'utilisateurs/communautés de pêcheurs, mais le processus lui-même tend à ce que le gouvernement informe les pêcheurs des décisions qu'il envisage de prendre.
Consultative	Il existe des structures institutionnelles permettant au gouvernement de consulter les groupes d'utilisateurs/communautés de pêcheurs, mais toutes les décisions sont prises par le gouvernement.
Coopérative	Le gouvernement et les groupes d'utilisateurs/communautés de pêcheurs coopèrent ensemble et sur un pied d'égalité dans la prise de décision.
Déléguée	Les compétences en matière de gestion sont déléguées aux groupes d'utilisateurs/communautés de pêcheurs et le gouvernement est informé des décisions prises.

Source : Sen & Nielsen, 1996

2.2 Les associations de cogestion des pêches

Les associations de cogestion des pêches (ACP) sont des organisations communautaires formelles qui contribuent à la gestion de la pêche, souvent en partenariat avec les autorités locales, régionales et/ou nationales. Elles peuvent servir de points de contact fiables à la fois pour les membres des communautés qui désirent s'engager dans des activités de cogestion ou qui ont des préoccupations à ce sujet, mais aussi pour les organismes et autorités compétents à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté, facilitant ainsi un engagement constructif et, le cas échéant, la résolution de conflits.

2.3 Quel rôle les ACP peuvent-elles jouer dans l'amélioration des conditions de vie des communautés de pêcheurs artisanaux ?

Les ACP constituent une condition préalable à la participation active, efficace, éclairée, significative et inclusive des communautés de pêcheurs aux processus décisionnels, conformément aux principes de mise en œuvre des Directives volontaires sur les régimes fonciers (VGGT) et des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (SSF). Les ACP contribuent également à renforcer les capacités et les opérations des communautés de pêcheurs artisanaux et des communautés côtières. Elles permettent en effet de galvaniser l'action collective pour assurer la représentation politique, et promeuvent la coopération entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ce qui constitue des objectifs clés des directives VGGT. Plus généralement, la cogestion participative reste l'approche décentralisée la plus efficace en vue d'améliorer la durabilité et l'équité sociale dans la pêche artisanale.



Les ACP peuvent contribuer à la mise en place de pratiques en mer légales et durables en élaborant et appliquant des mesures de gestion, tout en assurant leur suivi et en sensibilisant les communautés de pêcheurs artisanaux à ces dernières. Cette démarche est conforme aux principes énoncés dans les directives VGGT, qui précisent que les personnes dont les droits fonciers sont reconnus, ou qui se voient attribuer de nouveaux droits fonciers, sont pleinement informées de leurs droits et également des devoirs qui y sont associés. Ces mesures peuvent inclure l'établissement de périodes d'interdiction de pêche, d'aires marines protégées, et l'interdiction de certains types d'engins ou de méthodes de pêche. Les ACP constituent également un bon moyen de réduire la pêche INN dans les secteurs industriel et artisanal, dans le cadre de la gestion globale des pêcheries côtières. Cela permet ainsi d'améliorer la santé des populations de poissons et de préserver la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance des populations qui en dépendent.

2.4 Comment former une ACP ?

Il est important d'identifier les structures de gestion locales existantes au sein des communautés et, dans la mesure du possible, d'utiliser les approches locales existantes en matière de cogestion. Les enquêtes menées auprès des communautés et des personnes concernées devraient permettre d'identifier les organisations communautaires et professionnelles les plus aptes à servir de partenaires opérationnels au sein de l'ACP. Avant de constituer une ACP, il convient également d'organiser des réunions initiales, des entretiens individuels, des discussions plus larges avec les membres de la communauté et de mener des études de faisabilité de base avec les dirigeants locaux et les responsables des communautés de pêcheurs, afin de s'assurer que l'institution répond aux besoins de la communauté en question. Les représentants des ONG doivent également aider le comité de l'ACP à s'adresser aux autorités compétentes pour enregistrer l'association de cogestion en tant qu'organisation représentant les pêcheurs, les transformateurs et les autres membres des communautés de pêche artisanale, le cas échéant.

2.5 Comment sélectionner les membres de la direction d'une ACP ?

Des entités externes soutiennent souvent la mise en place d'un comité provisoire chargé de la constitution d'une ACP, ce qui implique la nomination de représentants de chaque section de la communauté de pêcheurs et l'élection du/de la président-e. L'entité soutient également la formation d'une commission des statuts et d'une commission électorale, ce qui implique un processus de rédaction des statuts et l'organisation d'élections afin de désigner les membres des instances dirigeantes de l'association (un modèle de statuts se trouve dans les ressources complémentaires [ici](#)). Lors de la mise en place d'un organe de direction au sein d'une ACP, les principes fondamentaux des directives VGGT doivent être pris en considération, notamment le respect des droits fonciers, l'égalité des genres, la gestion durable des ressources, la transparence, l'inclusion des parties prenantes, la résolution des conflits et l'obligation de rendre des comptes. Les élections seront ainsi axées sur la mise en place d'une direction efficace et démocratique. Il s'agit d'un point important, car si l'on se contente uniquement d'augmenter le nombre de membres, on risque alors de négliger des éléments cruciaux tels que les règles d'adhésion, les procédures formelles prévoyant l'attribution de rôles et de responsabilités ainsi que la limitation de la durée des mandats des titulaires de postes.

2.6 Comment la prise de décisions se fait-elle au sein d'une ACP ?

Une ACP est régie par ses statuts et fonctionne sur la base d'une participation collective et avec une équipe de direction élue. Son objectif consiste à améliorer les conditions de vie des communautés côtières grâce au renforcement des capacités et à la bonne gestion des ressources halieutiques, en collaboration avec les autorités locales, les organismes nationaux et d'autres partenaires, le cas échéant. Les ACP permettent à tous les segments des communautés de pêcheurs de se réunir et leur offrent la possibilité de participer au traitement de questions qui affectent leurs moyens de subsistance en tant que segment de la communauté et en tant que communauté à part entière.



ÉTUDE DE CAS : cogestion des pêches au Mozambique - le projet Artisanal Fisheries and Climate Change (FishCC)

1. Contexte

Si la cogestion des pêches au Mozambique existe depuis une trentaine d'années sous la forme de conseils communautaires des pêches (*Conselhos Comunitários de Pesca* ou CCP), ces entités n'ont obtenu une reconnaissance juridique adéquate qu'en 2020. Les organisations internationales ont tenté de renforcer l'infrastructure de la cogestion des pêches du pays, notamment au travers du projet de la Banque mondiale « Pêche artisanale et changement climatique » (*Artisanal Fisheries and Climate Change, FishCC*). Toutefois, les projets tels que FishCC n'ont connu qu'un succès limité. Pour que la gestion soit couronnée de succès, le gouvernement mozambicain se doit de renforcer le financement des CCP.

Depuis le milieu des années 1990, la cogestion des pêches au Mozambique est axée sur la création de CCP, qui permettent aux communautés locales de pêcheurs de jouer un rôle élargi dans la gouvernance des pêches. Bien qu'historiquement mal défini dans la législation, le rôle de ces CCP dans la cogestion des pêches dans le pays a été énoncé dans un modèle de statuts d'un CCP, publié par l'ancien ministère de la Pêche en 2006. Ce document regroupe les objectifs des CCP en quatre catégories :

Tableau 1 : objectifs des CCP dans les statuts associés, 2006

Objectif fondamental	Contribuer à la préservation des écosystèmes marins et côtiers
Gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none">• Encourager et recommander les licences de Pêche• Alerter systématiquement les autorités de l'administration des pêches en cas de modifications des ressources halieutiques ou de l'environnement dans leur zone.
Complémenter les mesures de gestion	<ul style="list-style-type: none">• Entreprendre la surveillance et l'octroi de licences.• Collaborer au contrôle de la pollution marine et côtière.• Participer à la mise en place de mécanismes pour restreindre la pêche
Harmonisation des intérêts	<ul style="list-style-type: none">• Établir des mécanismes de résolution des conflits entre les pêcheurs artisanaux, semi- industriels et industriels, par le biais de la médiation.• Promouvoir un marquage adéquat des engins de pêche
Vulgarisation dans le secteur de la pêche	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'éducation et la sensibilisation des communautés sur la nécessité de protéger le milieu marin.• Participer à la collecte d'informations sur les activités de pêche, à la formation et au recyclage.

Source : Banque mondiale (2019)

Depuis 2010, le rôle et les statuts juridiques des CCP ont été affinés et renforcés, notamment par le règlement sur la pêche maritime de 2020 (REPMAR) et le modèle de statuts des CCP mis à jour par le ministère de la Mer, des Eaux intérieures et de la Pêche (MIMAIP, *Ministério do Mar, Águas Interiores e Pescas*) en 2022 (voir le **tableau 2**).

Au cours de ces dernières décennies, le gouvernement mozambicain a fait de la cogestion une stratégie de gestion des pêches dans le but de lutter contre la surpêche, de résoudre les conflits locaux entre les utilisateurs des ressources halieutiques, de défendre les droits préférentiels des communautés locales en matière d'accès aux ressources et de mettre fin aux pratiques de pêche destructrices et à la dégradation de l'environnement. Les récentes mises à jour législatives montrent l'importance continue de la gestion dans la stratégie globale de gestion des pêches du pays.



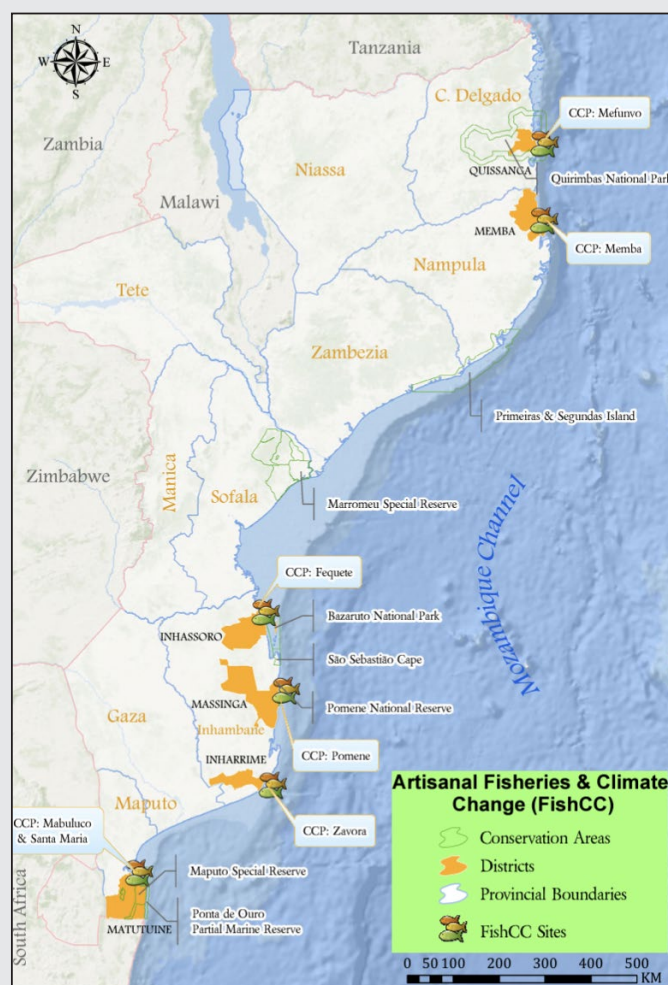
2. Portée du projet FishCC

Entre avril 2015 et avril 2019, le projet FishCC a été mis en œuvre au Mozambique par le ministère de la Mer, des Eaux intérieures et de la Pêche (MIMAIP), avec le soutien de Rare, une ONG internationale, ainsi que de diverses autorités provinciales et locales. Le financement du projet FishCC a été assuré par le Fonds nordique de développement et administré par la Banque mondiale.

Le projet FishCC vise à s'appuyer sur les travaux réalisés par les précédents projets de pêche artisanale menés par le gouvernement, tels que le projet de pêche artisanale et de cogestion (PPACG) et le projet relatif aux droits aux ressources des pêcheurs artisanaux (ProDIRPA), afin d'"améliorer la gestion communautaire des pêcheries prioritaires sélectionnées". L'objectif principal du projet consiste à transformer la gestion des pêches artisanales côtières au Mozambique en adaptant et en pilotant « Fish Forever », un modèle de gestion des pêches basé sur les droits des communautés et développé par l'organisation Rare (voir **encadré 1**). En renforçant la durabilité de ces pêcheries, le projet FishCC visait à améliorer la résilience et la capacité d'adaptation des moyens de subsistance des communautés côtières du pays face aux effets du changement climatique.

Six sites possédant déjà au moins un CCP opérationnel dans les provinces de Cabo Delgado, Nampula, Inhambane et Maputo ont été sélectionnés pour la mise en œuvre du projet FishCC. Deux sites - Mefunvo, situé à Cabo Delgado, et Machangulo, à Maputo - étaient situés dans des zones protégées désignées en vertu de la loi mozambicaine sur la conservation de 2013.

Figure 1 : Carte des CCP inclus dans le projet FishCC. Source: World Bank, 2019



3. Réalisations et défis du projet FishCC

Le projet FishCC, mis en œuvre sur six sites pilotes, a comporté trois composantes :

- a. L'amélioration de la gestion communautaire des pêches fondée sur les droits
- b. L'amélioration des moyens de subsistance
- c. L'appui au renforcement des capacités et à l'engagement communautaire nécessaires en vue de développer et mettre en œuvre une approche de la cogestion des pêches basée sur le marketing social.

Bien que le projet ait été freiné par un certain nombre de facteurs (notamment la réorganisation du ministère de la Pêche peu après le lancement du projet en 2015 et l'absence d'un cadre juridique pour la création de zones de gestion communautaire dans le pays), certains résultats significatifs ont été obtenus. Dans les six sites couverts par le FishCC, les CCP ont été en mesure de définir et de cartographier les limites des aires de gestion. Des réserves fermées à la pêche ont été approuvées sur le principe, mais elles n'ont pas été entièrement désignées et délimitées dans aucun des sites. Parallèlement à ces propositions d'établissement de réserves, un certain nombre d'autres mesures prioritaires de gestion des pêches ont été approuvées, comme le montre le **tableau 2**.

Tableau 2 : Mesures de gestion prioritaires pour chacun des six sites/communautés où le projet FishCC a été mis en œuvre

	Mefunvo	Memba	Fequete	Pomenae	Zavora	Machangulo
Mesures de gestion prioritaires	Tous les pêcheurs à la senne de plage doivent passer au filet maillant ou à la ligne à main	Mettre en place une réserve fermée à la pêche et réduire l'utilisation de moustiquaires	Les pêcheurs à la senne de plage respectent des saisons de fermeture d'un total de cinq mois	Éliminer la pêche au harpon et mettre en place une réserve fermée à la pêche	Réduire ou éliminer la pêche au harpon et mettre en place une réserve fermée à la pêche	Mettre en place une réserve fermée à la pêche dans l'estuaire de Bembi

Source: Banque Mondiale (2019)

Cependant, la principale réalisation du projet FishCC réside dans le fait que l'expérience acquise grâce au développement des CCP sur les sites couverts par le projet a contribué au processus décisionnel lors de la révision du cadre juridique relatif à la désignation des aires de gestion communautaire des pêches, effectuée par le MIMAIP. Cela a abouti à l'adoption de la nouvelle législation relative à la réglementation des pêches maritimes (REPMAR) en 2020, qui non seulement clarifie la voie vers la reconnaissance officielle des CCP, mais mandate également ces organisations en tant que principaux organes responsables de la gestion des pêcheries locales. La législation contient également une disposition qui autorise explicitement la création d' « accords de cogestion conclus avec [...] les conseils communautaires de pêche [CCP] ou d'autres organisations communautaires, afin de partager les responsabilités dans le cadre de la gestion participative des ressources halieutiques ».

4. Prochaines étapes

La reconnaissance officielle des CCP par le gouvernement dans le cadre de cette nouvelle législation a permis de développer d'autres accords de cogestion dans tout le pays, ce qui offre de bonnes perspectives pour l'avenir. On peut notamment citer le CCP fondé à Cabaceira Pequena en 2022, qui, grâce à des actions de formation destinées aux membres de la communauté sur la gestion durable des pêches, a réussi à adopter de nouvelles périodes d'interdictions temporaires de la pêche, lesquelles ont entraîné une augmentation des captures pendant la saison de pêche. Cependant, les entretiens menés auprès des membres du CCP situé près de la ville portuaire de Beira en janvier 2024 ont révélé que le gouvernement central n'accordait qu'un financement très limité à ce type d'organisations. À l'avenir, il est essentiel que le gouvernement mozambicain fournisse un financement adéquat aux CCP et aux autres organisations de gestion des pêches. Il doit notamment s'assurer d'utiliser les revenus provenant des licences de pêche industrielle à cette fin, conformément à ses obligations énoncées à l'article 46 du règlement de 2017 relatif à la concession des droits de pêche et à l'octroi des licences de pêche.



3. Quels sont les défis liés à la mise en place et à la gestion d'une ACP, et comment les relever ?



3.1 Le manque d'intérêt ou de capacités des membres de la communauté à former une ACP

L'un des principaux défis rencontrés dans le cadre de la collaboration entre plusieurs parties prenantes réside dans le manque d'intérêt ou de capacités des membres à s'engager dans la formation d'une structure de gestion collaborative. Des intérêts concurrents, un manque de rémunération, des désaccords sur les priorités à donner, des conflits liés à la gestion des ressources et la réticence de groupes marginalisés (tels que les femmes) à participer au processus de mise en application des règles sont autant de problèmes qui peuvent décourager les membres de la communauté à collaborer les uns avec les autres. Afin de renforcer l'intérêt des communautés pour la création d'une ACP, il est possible d'intégrer à la cogestion les approches locales existantes en matière de structures de gestion et de sensibiliser les membres des communautés aux avantages mutuels offerts par les ACP, en s'appuyant notamment sur des exemples de réussites dans des zones similaires.

Dans les cas où des groupes marginalisés, tels que les femmes, ne se sentent pas à l'aise pour jouer un rôle actif dans la mise en application des règles, il serait important d'envisager de proposer des formations sur les modes de participation, de mobiliser la communauté de manière générale sur l'importance du rôle des femmes dans la gestion du milieu marin, d'explorer les obstacles à une participation enthousiaste et/ou de trouver d'autres domaines de prise de décision dans lesquels elles se sentiraient à l'aise, tels que le processus d'instauration des règles et des réglementations. En fin de compte, la communauté doit se montrer intéressée et être capable de collaborer avec une entité externe pour former une ACP. Cet aspect doit être pris en considération lors de l'identification d'une communauté avec laquelle travailler.

3.2 La résolution de conflits

En réunissant différents représentants de la chaîne de valeur du poisson, il est possible que les besoins et les priorités liés aux ressources, aux droits de pêche et à d'autres questions soient conflictuels. La gestion et la résolution des conflits dans le secteur de la pêche représentent une ressource vitale destinée à promouvoir l'harmonie, la coopération et la résilience au sein des communautés de pêcheurs et des associations de cogestion. Cela passe par le dialogue, la recherche de consensus et le développement de stratégies axées sur le processus de paix.

Divers problèmes peuvent être à l'origine de conflits au sein des communautés de pêcheurs. Ces conflits sont susceptibles de s'aggraver en raison de du déclin des populations de poissons et de la pression ainsi exercée sur les groupes de pêcheurs. Ils peuvent être récents ou profondément enracinés, s'inscrivant dans un ensemble plus large de relations sociales qui peuvent ne pas être immédiatement identifiables par celles et ceux qui sont chargés de résoudre ces conflits. Ces différends peuvent également opposer des individus membres d'une même communauté ou encore des groupes sociaux entre eux, comme par exemple les pêcheurs migrants et les populations locales.

Les ACP, de par leur structure, permettent aux pêcheurs et aux membres de l'association, quel que soit leur genre, de gérer et de résoudre efficacement les conflits, contribuant ainsi à une cogestion efficace et à une meilleure cohésion de la communauté dans le secteur de la pêche. En s'appuyant sur leurs principes fondamentaux de gouvernance participative, les ACP doivent s'efforcer de donner à toutes les parties d'un conflit la possibilité de communiquer clairement leurs griefs, sans crainte de représailles. De même, les membres des ACP doivent veiller à identifier et à atténuer les potentiels biais et conflits d'intérêts susceptibles de survenir en fonction des parties impliquées.

Les communautés peuvent avoir instauré des protocoles de résolution des conflits, qui peuvent éclairer les procédures de résolution des conflits de l'ACP. Toutefois, il existe également un certain nombre d'outils utiles disponibles en ligne permettant d'orienter les organisations sur la manière de gérer les conflits communautaires (en particulier ceux liés à la gouvernance des ressources naturelles). Il s'agit notamment de guides produits par la FAO (dont les directives VGGT et SSF) et d'autres organisations telles que MRAG et Community-Led Alliance.

3.3 La corruption

Toute organisation créée dans le but de gérer des ressources est exposée au risque de corruption, en raison de la concurrence qui s'exerce autour des priorités organisationnelles, de la propriété des ressources et de la gouvernance. Il peut s'agir de membres d'une ACP qui se livrent à la pêche INN, qui reçoivent des pots-de-vin pour dissimuler des cas de pêche illicite, ou encore qui ne respectent pas les principes démocratiques et équitables de l'ACP (que ce soit à travers des actions liées aux processus électoraux, aux finances ou à d'autres piliers clés de la structure de l'association). Il est indispensable que les ACP respectent les normes de transparence les plus strictes. Cela passe par la participation de plusieurs parties prenantes aux comités de décision, l'obligation de rendre des comptes et la transparence dans les rapports financiers, ainsi que la documentation et le signalement des infractions commises par des parties prenantes.

3.4 La pérennité des ACP

La pérennité des ACP se heurte encore à des obstacles majeurs, parmi lesquels : la pauvreté, l'analphabétisme et le manque d'engagement continu de la part des organisations qui les soutiennent. Les responsables des ONG chargés de la mise en œuvre des projets doivent garantir un engagement continu avec l'ACP, et ce, au-delà de la phase de formation initiale de cette dernière. Ce soutien est essentiel en vue de mieux comprendre les facteurs qui déterminent l'adoption et la mise en œuvre continue des processus pertinents. Les représentants des ONG doivent également assurer des actions de suivi auprès des autorités compétentes, en prévoyant éventuellement des mesures incitatives et d'autres avantages afin d'encourager les membres de la communauté à poursuivre leur engagement auprès de l'ACP. Les praticiens des ONG doivent également explorer les possibilités de financement des activités de gestion et des coûts liés à la gestion des associations.

3.5 Exclusion of marginalised groups from decision-making

La prise de décision dans le secteur de la pêche, et plus largement dans la société, s'est souvent effectuée sans tenir compte des besoins et des priorités des membres de la société qui sont marginalisés. Les ACP cherchent à modifier ce schéma traditionnel et à donner plus de pouvoir à tous les acteurs de la chaîne de valeur du poisson, comprenant des représentants parmi les pêcheurs, les transformateurs et les vendeurs, ainsi que ceux qui jouent un rôle de soutien, tels que les constructeurs de bateaux. Afin de s'assurer que les groupes traditionnellement marginalisés, tels que les femmes, les communautés indigènes et les minorités ethniques, soient inclus dans les décisions qui affectent leurs moyens de subsistance, une analyse des acteurs concernés et des réseaux doit être conduite afin d'adapter la boîte à outils aux besoins de la communauté en question. L'intégration de la dimension du genre doit être une composante majeure des actions de sensibilisation, ainsi que celle de tout autre groupe marginalisé important et pertinent pour la communauté concernée.



ÉTUDE DE CAS : Cogestion des ressources côtières et marines dans la zone de conservation des larves aquatiques - Groupe de pêche artisanale de Ban Nam Rap, province de Trang, Thaïlande

Contexte :

Entre 1996 et 2005, les quatre communautés de Ban Nam Rap, Ban Koh Mook, Ban Kuantungkoo et Ban Changlang, La province de Trang a établi la zone de cogestion « Four Village Conservation Area » (เขตทะเลสี่หมู่บ้าน) ou « Le-Se-Ban Area », qui vise à restaurer et à préserver les ressources côtières et marines. Auparavant, en raison d'une participation à la gestion des ressources restreinte, ces communautés étaient confrontées à des défis liés à des pratiques de pêche non durables et destructrices, entraînant une dégradation constante des ressources aquatiques, des forêts de mangroves, des prairies marines et des récifs coralliens dans toute la zone de conservation.

Portée générale du projet :

Suite à la mise en place de l'approche de cogestion collaborative, une amélioration notable de la santé et de la stabilité des ressources côtières et marines a été observée, se traduisant notamment par une augmentation du nombre de captures de poissons. Compte tenu du succès de ce premier mécanisme de cogestion, quatre communautés ainsi que divers organismes et représentants gouvernementaux ont officiellement signé un accord visant à formaliser les plans futurs de développement et de gestion des ressources.

En 2011, la Disposition administrative du sous-district de Libong relative à la conservation du dugong a été promulguée afin de fournir un cadre juridique aux efforts de conservation dans la région. Cette disposition s'accompagne actuellement d'un développement continu d'une gestion des ressources qui s'engage à préserver l'environnement et les ressources naturelles de la région de Le-Se-Ban, à la fois au sein de la communauté et au niveau du réseau du district.

La restauration réussie de l'ensemble de l'écosystème de la baie de Koh Mook illustre l'efficacité des approches participatives dans la gestion des ressources côtières. En intégrant diverses opinions, les acteurs concernés ont pu s'attaquer à de multiples problèmes interconnectés, tels que la surpêche et la dégradation de l'habitat, rétablissant ainsi l'équilibre écologique et la résilience du milieu marin. Cette approche à l'échelle de tout l'écosystème montre combien il est important de tenir compte du contexte écologique global et de l'interconnexion des écosystèmes marins dans le cadre d'une collaboration fondée sur la cogestion.

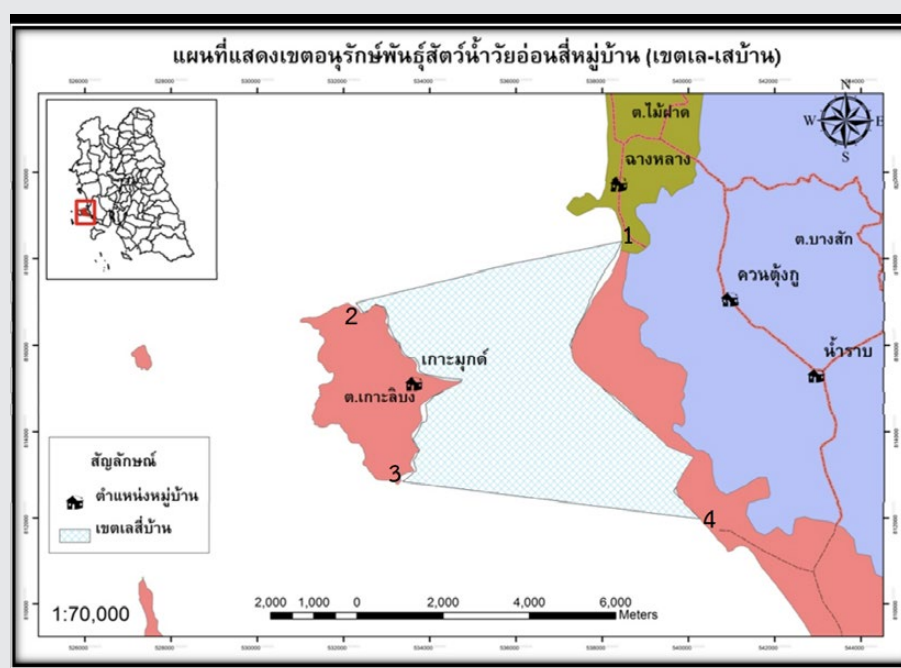


Figure 1 - La zone de conservation des quatre villages (Source: Thongyoi & Saengdara, 2016)

Réalisations :

1. L'augmentation des populations de poissons, en particulier du crabe bleu, et la préservation de la biodiversité.

Les communautés ont mis en place des « banques » de crabes bleus où les pêcheurs peuvent déposer les crabes femelles en gestation qu'ils ont trouvés et relâcher ces crabes et les juvéniles une fois qu'ils ont éclos. Les recherches montrent une augmentation du nombre de crabes nageurs bleus dans la zone, à la suite de l'initiative.

2. Le renforcement de la participation et de l'autonomisation des communautés.

En interdisant l'utilisation d'engins de pêche illégaux et destructeurs, tels que les chaluts, dans les zones de mangrove, les forêts communautaires et les canaux, il est possible de protéger et de sécuriser ces écosystèmes fragiles ainsi que la viabilité à long terme des populations de poissons. Pour assurer le respect de cette interdiction, les communautés ont collaboré avec les Opérations spéciales maritimes et côtières, en effectuant des patrouilles conjointes, qui constituent un mécanisme de surveillance essentiel dans la prévention des activités de pêche illégales.

3. Le renforcement du respect des réglementations et recul de la pêche illégale.

La coordination avec les agences gouvernementales compétentes en vue de mener des opérations d'arrestation et de saisie des engins de pêche tels que les pousseurs ou bichettes (*push nets*, type d'épuisette pour la pêche à la crevette), les bateaux générateurs, les chaluts et les explosifs de pêche, a permis d'améliorer le respect des pratiques durables. À mesure que les autorités gouvernementales collaborent avec la communauté, les réglementations sont mieux appliquées et les individus peu scrupuleux sont dissuadés de se livrer à des pratiques de pêche illégales.

4. Des avantages économiques accrus pour les communautés locales.

L'Organisation de pêche artisanale de Ban Nam Rap exploite une entreprise de tourisme axée sur la préservation des ressources, créant ainsi un lien entre les activités de conservation et les activités économiques au bénéfice de la communauté. Afin de maintenir un équilibre entre les avantages économiques et la conservation de l'environnement, les communautés partagent leurs revenus entre le développement du tourisme (30 %), un fonds pour l'environnement (30 %) et les revenus répartis entre l'organisation et les pêcheurs locaux partenaires (40 %).

5. Le renforcement de la cohésion sociale et des mécanismes de résolution de conflits entre les acteurs concernés. Au niveau communautaire, l'accent est mis sur la mise en œuvre d'un modèle de gestion piloté et dirigé par la communauté elle-même, par le biais d'un engagement actif, d'une participation à la prise de décision et à l'intendance. Au niveau du réseau du district, l'approche s'oriente vers une gestion conjointe, basée sur la collaboration avec les agences et les acteurs au niveau du district en vue d'une coordination plus large, d'une mobilisation des ressources et d'un soutien politique.

Défis :

1. Les conflits d'intérêts entre les acteurs concernés.

Le recours à la sanction sociale de la part du comité de l'Aire marine de conservation des juvéniles à l'encontre des contrevenants, telle que la confiscation du matériel visant à jeter l'opprobre sur ces derniers, s'est avéré plus efficace que les répercussions juridiques, les amendes et autres sanctions étant susceptibles de provoquer des conflits durables et de compromettre la cohésion du comité à long terme.

2. L'épuisement des ressources marines et les restrictions sur la capacité de pêche.

Pour gérer durablement les populations marines, la pêche dans les zones de reproduction telles que les canaux est interdite et les engins de pêche destructeurs ont été bannis. La communauté a été sensibilisée au fait qu'il s'agit d'une zone interdite à la pêche, et l'établissement de « banques » de crabes (sites de ponte) a permis d'augmenter le nombre de crabes, facilitant ainsi la gestion durable des populations animales essentielles à l'alimentation.

3. Les pressions externes telles que le changement climatique ou les facteurs économiques.

La hausse des températures a entraîné une crise des herbiers marins, ce qui a eu un impact négatif sur les populations vulnérables de dugongs à la recherche d'habitats adéquats. Les échanges entre les communautés et les groupes de cogestion ont abouti à la création de limites de vitesse pour les bateaux, réduisant ainsi l'impact sur les dugongs en migration.



4. Les questions liées à la gouvernance et aux accords institutionnels.

En 2011, le concept de gestion écologique a été élargi de la même manière. En collaborant et en veillant à ce que les droits des communautés soient respectés, les communautés côtières ont accepté de créer un plan de coopération en étendant la zone au niveau local à Koh Libong, Bang Sak et au sous-district de Na Kluea.

5. Les facteurs socioculturels qui influent sur la coopération et la participation.

Des mécanismes de gouvernance sociale ont été mis en place afin de traiter les problèmes liés aux normes socioculturelles qui compromettent la coopération. Ainsi, les pêcheurs qui utilisent des engins de pêche destructeurs ne sont pas acceptés par la communauté. En outre, des rappels sur les avantages que procurent les pratiques durables, en particulier une abondance de ressources, sont également utilisés pour inciter les membres de la communauté à travailler ensemble à la protection de ces ressources.

Enseignements tirés :

- L'importance d'un engagement et d'une participation inclusifs des acteurs concernés.
- La nécessité de définir clairement les rôles, les responsabilités et les processus décisionnels.
- La valeur de la gestion adaptative et de la capacité à tirer des leçons des succès et des échecs.
- L'importance de l'instauration de la confiance et de la promotion de la collaboration entre les acteurs concernés.
- La nécessité d'intégrer les connaissances traditionnelles à l'expertise scientifique.
- Le rôle des politiques de soutien, des cadres juridiques et du soutien institutionnel.
- L'importance de l'engagement à long terme et de la durabilité dans la gestion des pêches.

Prochaines étapes :

- Renforcer les capacités institutionnelles et la structure de gouvernance.
- Investir dans le renforcement des capacités communautaires et l'éducation.
- Renforcer les mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance.
- Promouvoir la collaboration et le partenariat intersectoriels.
- Soutenir les initiatives de recherche et de partage des connaissances.

4. Utiliser les ACP en tant que vecteurs d'identification et de prévention de la pêche INN, industrielle ou artisanale

La pêche INN constitue une menace majeure pour la durabilité des océans et a un impact disproportionné sur les communautés de pêche artisanale, en particulier dans les pays du Sud. Si la pêche INN pratiquée par le secteur industriel est davantage préjudiciable en raison de la taille, de l'échelle et de la capacité de capture de la flotte, les pêcheurs artisanaux se livrent également à des pratiques destructrices (parfois en réponse au déclin des populations de poissons) auxquelles il convient également de remédier.

La pêche artisanale INN peut revêtir de nombreuses formes et dépend du contexte national des pêcheries dans lequel se déroulent les opérations de pêche. En Tanzanie, par exemple, la pêche à l'explosif, qui consiste à tuer un grand nombre de poissons à l'aide d'explosifs, est considérée comme un problème écologique majeur, car elle endommage durablement les récifs coralliens qui abritent d'innombrables espèces de poissons et fournissent un large éventail de services écosystémiques. Parmi les autres formes courantes de pêche artisanale INN figurent l'utilisation de filets en monofilament dont la taille est inférieure à la réglementation, ce qui peut entraîner un nombre élevé de prises accessoires, ainsi que la pêche pratiquée pendant les périodes d'interdiction et la pêche sans autorisation.

Les ACP sont les mieux placées pour servir d'intermédiaires entre les autorités compétentes en matière de pêche et les membres des communautés, permettant ainsi de sensibiliser et d'identifier les cas de pêche INN, qu'elle soit pratiquée par les flottes artisanales ou industrielles. Les dirigeants des ACP doivent développer une connaissance approfondie des cadres juridiques et réglementaires applicables à la pêche, en particulier en ce qui concerne la pêche artisanale. Cela peut se faire par le biais de consultations auprès d'autres parties intéressées du secteur de la pêche (par exemple les ONG, les organisations de développement et les autorités locales/nationales). Au Ghana, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et les ONG partenaires du pays ont travaillé en étroite collaboration avec les ACP pour améliorer la coopération en matière de mise en application de la loi. Les cadres réglementaires et législatifs sont souvent disponibles en ligne, par exemple dans la base de données FAOLEX ou sur la page web des autorités compétentes en matière de pêche (ministère de la pêche ou commission des pêches), et doivent être consultés si l'on veut déterminer clairement si des activités de pêche INN ont bien eu lieu.

Une fois dotées de solides connaissances sur la pêche INN, les ACP peuvent jouer un rôle essentiel dans leur diffusion et dans la transmission des meilleures pratiques au sein des communautés qu'elles représentent. Cette diffusion peut prendre diverses formes et dépendre de la dynamique au sein de la communauté, qu'il s'agisse (par exemple) d'une campagne basée sur le bouche à oreille, de réunions communautaires formelles, de la pose d'affiches ou de panneaux d'affichage, d'ateliers ou encore de la collaboration avec des stations radio locales. Il est important que les pêcheurs comprennent parfaitement quelles sont les activités de pêche considérées comme illégales, les répercussions juridiques et écologiques de ces activités et la manière dont ils peuvent les abandonner et effectuer une transition vers des pratiques légales.

Les ACP peuvent également jouer un rôle central dans la détection des activités de pêche INN au sein de leurs communautés et sont particulièrement bien placées pour identifier ces activités sur leurs plages de débarquement du poisson. Leurs membres peuvent par exemple observer des navires équipés de filets de pêche dont la taille est inférieure à la réglementation ou des débarquements de poissons effectués pendant une période d'interdiction de la pêche. Les ACP peuvent également prévenir la pêche INN en amont, car la présence/visibilité des membres de l'ACP et la reconnaissance des efforts accrus de la communauté pour mettre fin aux pratiques destructrices peuvent servir à freiner ces mêmes pratiques. Au Ghana, les membres de l'ACP ont été équipés de gilets haute visibilité afin de faire mieux savoir leur présence en bord de mer et au sein des communautés. Il est important que les membres de l'ACP restent conscients de leur mission et ne tentent pas d'arrêter ou de blesser les personnes impliquées dans des activités de pêche INN présumées, mais qu'ils collaborent avec les autorités compétentes afin d'engager des actions appropriées et légales, quand cela est nécessaire. Il est possible d'utiliser des outils de surveillance communautaire tels que l'application DASE d'EJF afin de recueillir des preuves, notamment des photos, des vidéos et des coordonnées qui pourront être soumises à des analyses plus approfondies et donner lieu des poursuites.

Dans certaines pêcheries (en particulier celles pour lesquelles des navires artisanaux et industriels opèrent dans les mêmes eaux), les ACP peuvent, à travers leur participation à des projets de surveillance communautaire, former et encourager les pêcheurs à détecter et à prévenir la pêche industrielle INN. Pour ce faire, elles peuvent sensibiliser les pêcheurs, les former aux techniques de surveillance communautaire en collaboration avec les organisations chargées du déploiement, encourager les utilisateurs à signaler les problèmes rencontrés aux organisations chargées du déploiement, mais aussi protéger le matériel de surveillance fourni aux communautés.

Les ACP, qui se font les porte-parole de leurs communautés, peuvent également faire remonter les préoccupations que suscitent les réglementations relatives à la pêche INN, si celles-ci ont un impact inapproprié sur les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux, ou si des membres de la communauté sont victimes de violences de la part des autorités, sous couvert d'une action de lutte contre la pêche INN. Des études ont suggéré que les pêcheurs artisanaux peuvent subir des « dommages collatéraux » dans le cadre de la lutte mondiale contre la pêche INN et être victimes d'une relative facilité d'application de la réglementation par rapport aux navires industriels. En effet, les navires industriels jouissent bien souvent d'un pouvoir disproportionné et peuvent être d'autant plus difficiles à identifier et à poursuivre du fait que leurs structures d'entreprise sont opaques, qu'ils n'utilisent pas les ports de l'État côtier dans les eaux duquel ils opèrent et que leurs activités sont généralement menées à une plus grande distance de la côte. Les ACP doivent se montrer vigilantes à cet égard et collaborer avec les partenaires qui les soutiennent pour attirer l'attention sur les cas d'application violente de la réglementation par les autorités ou sur les cas où les mesures de lutte contre la pêche INN donnent le sentiment de menacer la sécurité alimentaire ou les moyens de subsistance de leurs communautés.



5. Ressources complémentaires

La section suivante propose des liens vers des ressources, dont beaucoup ont été élaborées par EJF, qui fournissent des informations et un soutien supplémentaire aux ACP et aux organisations qui travaillent avec elles sur le contenu de cette boîte à outils.

Ressource	Description
<p><u>United Republic of Tanzania Guidelines for establishing community based collaborative fisheries management in marine waters of Tanzania</u></p> <p>(République-Unie de Tanzanie - Lignes directrices pour la mise en place d'une gestion collaborative des pêches au niveau communautaire dans les eaux marines de la Tanzanie)</p>	<p>Exemple de lignes directrices élaborées par la République-Unie de Tanzanie en collaboration avec le WWF et destinées à faciliter la mise en place d'une gestion collaborative des pêches au niveau communautaire dans le pays.</p>
<p><u>Blue Ventures LMMA Toolkit</u></p> <p>(Guide de Blue Ventures sur la création d'aires marines gérées localement)</p>	<p>Cette ressource fournit des informations complémentaires utiles sur la création d'aires marines gérées localement (LMMA, <i>Local Managed Marine Areas</i>) et sur la manière dont les structures de gestion, les outils de résolution des conflits et le suivi continu des progrès peuvent bénéficier aux organisations de cogestion. Bien que le guide initial soit destiné à la gestion des LMMA, ces approches peuvent être adaptées par les coordinateurs au profit des ACP.</p>
<p><u>FAO Guidebook for evaluating fisheries co-management effectiveness</u></p> <p>(Guide de la FAO pour l'évaluation de l'efficacité de la cogestion des pêches)</p>	<p>Ce guide pratique publié par la FAO propose un processus et une méthode pour évaluer la performance d'un système de cogestion des pêches et de son plan, afin d'améliorer son efficacité en termes de bénéfices et de contribution à la durabilité environnementale, sociale et économique, ainsi qu'à la bonne gouvernance.</p>
<p><u>Rapport intermédiaire de USAID : Feed the Future Ghana Fisheries Recovery Activity (GFRA) Eyes On The Water</u></p>	<p>Ce rapport intermédiaire montre comment le projet GFRA de USAID a contribué au développement et au fonctionnement d'organisations de cogestion, appelées Landing Beach Enforcement Committees (LaBECS), au Ghana.</p>
<p><u>Modèle de statuts</u></p>	<p>Ce document fournit un exemple un modèle modifiable de statuts pouvant être utilisé et adapté par les ACP pour répondre aux besoins de leur association. Ces statuts sont spécifiques au projet « Communities for Fisheries » au Libéria, mais la structure et la formulation peuvent être facilement reproduites.</p>
<p><u>The Fisheries Co-management Guidebook - WorldFish</u></p> <p>(Guide de la cogestion des pêches de WorldFish)</p>	<p>Un guide élaboré par WorldFish et destiné à aider les professionnels des ONG à comprendre les dernières recherches portant sur les moyens permettant d'assurer une cogestion efficace des pêches.</p>



SECTION 3

RENFORCER LES ASSOCIATIONS NATIONALES DE PÊCHEURS VIA DES FORMATIONS SUR LES STRATÉGIES DE PLAIDOYER

1. Aperçu de la section

La troisième section de la boîte à outils fournit des informations et des ressources à destination des professionnels des ONG qui travaillent aux côtés des associations nationales de pêcheurs (ANP) et qui cherchent à développer une stratégie de plaidoyer ou à s'engager dans le renforcement des capacités en formant plus largement les ANP à des approches de plaidoyer. Cependant, cette section peut également être utile à celles et ceux qui travaillent à l'amélioration des actions de plaidoyer d'autres organisations de pêcheurs, comme par exemple les associations de cogestion des pêches (ACP). Cette partie comporte trois volets :

- Une présentation des ANP, du rôle qu'elles peuvent jouer et du type de questions sur lesquelles elles peuvent mener des actions de plaidoyer ;
- Une vue d'ensemble du cycle de plaidoyer SMART, et de la manière dont il peut aider à façonner les stratégies de plaidoyer des ANP ;
- Une analyse des défis potentiels rencontrés par les ANP qui planifient une campagne de plaidoyer.



© EJF



2. Présentation des ANP

2.1 Que sont les ANP ?

Les ANP sont les associations et organisations qui représentent les pêcheurs (qu'ils soient artisanaux, semi-industriels ou industriels) et les autres acteurs du secteur de la pêche au niveau national, tels que les négociants en poisson et les transformateurs. L'objectif premier des ANP est de défendre les droits des individus et des communautés qu'elles représentent, et d'agir pour promouvoir et défendre leurs intérêts à l'échelle nationale.

Les ANP jouent un rôle essentiel dans le soutien et la protection des droits des pêcheurs artisanaux. Les pêcheurs artisanaux et les communautés côtières peuvent ainsi mieux peser sur la manière dont la pêche est gérée au niveau national, ce qui facilite les changements à grande échelle.

2.2 Sur quels types de questions les ANP peuvent-elles mener des actions de plaidoyer ?

Les communautés de pêche artisanale ont toujours souffert d'une marginalisation politique, économique et sociale, se trouvant dans l'incapacité de faire entendre leur voix face à des acteurs plus puissants. En outre, les communautés de pêcheurs sont confrontées à des facteurs de stress multiples et interdépendants qui modifient et dégradent de manière profonde et parfois irréversible les environnements dont elles dépendent. Ces facteurs comprennent le réchauffement climatique, la surpêche, la pêche INN et les mutations dans l'utilisation des terres induits par le tourisme et les infrastructures électriques.

Les ANP peuvent jouer un rôle central en plaidant en faveur d'une meilleure gestion de la pêche, d'une réduction des activités de pêche INN et de la pérennisation des moyens de subsistance côtiers, et ce en s'exprimant d'une seule voix pour mettre en lumière les difficultés rencontrées par les personnes qu'elles représentent. Les ANP sont idéalement placées pour accéder aux décideurs nationaux et internationaux et peuvent aborder les questions juridiques, structurelles et techniques ou d'équité qui affectent collectivement les communautés de pêcheurs d'un pays, telles que la surcapacité de la flotte industrielle, la pêche illégale et/ou le déclin des populations de poissons. Elles peuvent également s'attaquer à l'insuffisance ou à l'absence de lois sur la pêche qui protègent les droits fonciers des pêcheurs côtiers et défendre les intérêts des pêcheurs artisanaux lorsqu'ils n'ont qu'un accès limité ou inégal aux biens et aux services dont ils ont besoin.

Généralement, les ANP sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle clé dans la lutte contre la pêche INN. D'une part, elles sont bien ancrées dans les communautés et ont ainsi la possibilité de suivre la situation en mer. D'autre part, elles sont suffisamment importantes et crédibles pour siéger à la table des discussions majeures, aux côtés de puissants acteurs nationaux et internationaux qui peuvent influencer la gestion de la pêche.



© EJF

ÉTUDE DE CAS : La Fédération des pêcheurs thaïlandais

Le déclin des ressources marines en Thaïlande a un impact disproportionné sur les pêcheurs artisanaux, engendrant des difficultés économiques pour ces derniers, qui se traduisent par des revenus insuffisants. En conséquence, de nombreuses familles ont abandonné leurs bateaux, optant plutôt pour des emplois salariés afin de subvenir à leurs besoins. Cette évolution a contribué à la fragmentation des communautés, et les conséquences de cette tendance se manifestent par l'effondrement de plusieurs villages et de nombreuses communautés.

En Thaïlande, le regroupement des pêcheurs artisanaux implique des efforts de collaboration pour établir des structures et des réseaux collectifs qui améliorent le bien-être socio-économique et permettent de relever des défis communs. Dans ce contexte, les pêcheurs artisanaux, qui opèrent généralement à petite échelle, se rassemblent pour former des coopératives, des associations ou des organisations communautaires sous différentes formes, en fonction de leurs expériences et de leurs objectifs.

En réponse au déclin des ressources marines, plusieurs communautés du sud de la Thaïlande se sont activement engagées dans la protection et la restauration du milieu marin. En octobre 1993, les organisations de pêcheurs artisanaux des 13 provinces situées le long de la côte de la mer du Sud ont fondé collectivement la *Southern Artisanal Fishers' Association* (Association des pêcheurs artisanaux du Sud). Cette association a été créée dans le but d'échanger des droits communautaires, de promouvoir la conservation et la restauration des ressources marines et côtières, de faciliter les évolutions de carrière, d'améliorer la qualité de vie et de défendre les propositions de politiques relatives aux communautés locales de pêcheurs. Ces efforts ont permis d'établir le concept de gestion participative et autonome des ressources marines et côtières au sein des communautés de pêcheurs artisanaux.

Cependant, malgré ces initiatives locales, l'industrie de la pêche thaïlandaise n'a guère évolué. Reconnaisant la nécessité de fournir un effort plus soutenu, la *Southern Artisanal Fisher's Association* a pris l'initiative de former un réseau national de pêcheurs artisanaux dans toute la Thaïlande. En 2010, elle s'est officiellement constituée et enregistrée sous le nom de Fédération des pêcheurs thaïlandais (*Federation of Thai Fisherfolk Association - FTFA*). L'objectif de cette ANP consistait à créer une organisation représentant les pêcheurs artisanaux au niveau national et à leur permettre de poursuivre leur mission en vue de relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Le Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais se distingue comme une ANP bien développée, notamment en termes de compétences de mobilisation et en termes de capacités de dialogue avec les décideurs politiques. Cela s'est traduit par le succès de nombreux événements à différents niveaux, en particulier dans le cadre des actions de plaidoyer à l'échelle nationale. Cette efficacité tient à ces trois éléments essentiels :

1. **Un cadre intégré :** La Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais est une organisation composite résultant de la fusion de 67 filiales réparties dans différentes communautés de pêcheurs. Ces filiales, qui se concentrent sur des questions distinctes telles que les zones de pêche, les engins de pêche ou des thèmes spécifiques (c'est notamment le cas de l'association des femmes de pêcheurs, l'association de transformation des aliments à base de poisson, l'association pour la relance et le développement après le tsunami), opèrent collectivement dans le cadre de la structure unifiée de la Fédération des associations des pêcheurs thaïlandais.
2. **Une gouvernance collaborative :** La FTFA s'engage activement dans un cadre de cogestion au sein des mécanismes étatiques, en apportant son point de vue sur la politique et la législation relatives aux questions de gestion des pêches. Cette participation s'étend à différents niveaux nationaux, notamment à l'Office national des pêches, à la Sous-commission parlementaire sur le règlement des différends en matière de pêche et à la Commission provinciale des pêches.
3. **Le plaidoyer politique :** Alors que la pêche artisanale a toujours été négligée dans les processus de prise de décision politique, la Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais accorde une importance prioritaire à la participation dans l'élaboration des politiques. En plus de participer aux mécanismes étatiques, la FTFA invite les fonctionnaires et les décideurs politiques dans les locaux de la Fédération, ce qui facilite la communication directe et la prise en compte des enjeux existants. Parmi les réalisations récentes, citons l'invitation des ministres de l'agriculture et des coopératives à l'assemblée annuelle de la Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais, ce qui a permis de mettre en place un processus destiné à faire connaître les préoccupations locales et à promouvoir les principes de bonne gouvernance.



Le programme de plaidoyer de la Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais

Les points suivants détaillent les objectifs de plaidoyer de la Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais (FTFA) :

1. **Plaider en faveur du partage des compétences entre les pêcheurs artisanaux dans la gestion des ressources marines côtières locales.** La FTFA vise à établir une législation pour les comités de pêche provinciaux ou locaux, garantissant les droits et la participation des particuliers, des pêcheurs artisanaux et des organisations de gouvernance locale dans la réglementation de l'utilisation de la mer au niveau local.
2. **Mettre fin aux pratiques destructrices.** Encourager les pratiques de pêche responsables, l'utilisation d'engins conformes et la sélection des espèces peut permettre d'atteindre l'équilibre, la justice, l'équité, une meilleure répartition et la sécurité alimentaire nationale.
3. **Réglementer et limiter la pêche intensive destructrice.** La Thaïlande ne dispose pas actuellement d'une frontière maritime définie pour une gestion efficace des ressources halieutiques marines. Pour favoriser l'abondance de ces ressources, il est impératif d'interdire les opérations de pêche intensive et destructrice à moins de 5 milles nautiques de la zone côtière.
4. **Soutenir l'autonomisation des communautés en matière de protection des ressources côtières et des habitats marins.** L'association plaide en faveur de politiques encourageant la gestion et la conservation des ressources par les communautés.
5. **Résoudre les problèmes de logement des pêcheurs artisanaux ruraux et respecter leur mode de vie traditionnel.** Les lois actuelles ont abouti à des expulsions de communautés, entravant ainsi leur droit au logement. La FTFA demande une révision des lois afin de protéger l'accès au logement et les pratiques culturelles des pêcheurs locaux.
6. **Soutenir la productivité des pêcheurs artisanaux en vue d'assurer la stabilité économique et la sécurité alimentaire.** Malgré la présence de ressources aquatiques de haute qualité, leur épuisement a entraîné une pénurie et une baisse des prix pratiqués par les pêcheurs artisanaux. La FTFA préconise l'achat direct de produits de la mer auprès de ces pêcheurs artisanaux afin de relever ces défis.

La Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais s'aligne sur les directives SSF

Une grande partie du travail de la Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais repose sur les Directives SSF. Celles-ci mettent l'accent sur les efforts volontaires et durables visant à soutenir les pêcheurs artisanaux, en favorisant la stabilité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et l'adoption de pratiques de pêche qui encouragent la préservation des ressources. En outre, les lignes directrices abordent les demandes de droits des pêcheurs artisanaux et visent à développer le potentiel des pêcheurs locaux dans divers domaines. Les stratégies de plaidoyer en faveur des droits des pêcheurs artisanaux mises en avant par les directives SSF consistent à :

1. **Mettre en place une organisation communautaire locale de pêcheurs et une association de pêcheurs artisanaux.**
La collaboration entre les diverses organisations de pêcheurs artisanaux vise à apporter des changements sur le plan pratique et sur le plan des politiques en matière de gestion de la pêche. La transition essentielle vers une pêche durable pour la Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais réside dans l'émergence d'une « Organisation communautaire locale de pêcheurs ». Cette entité sert d'organisme de conservation des ressources, de protection pour ses membres et de gestion des processus de production de la communauté. En outre, elle offre une plateforme permettant aux membres de participer à l'élaboration des politiques à différents niveaux. L'objectif stratégique est d'encourager la création d'associations de pêcheurs artisanaux, de favoriser le leadership parmi les pêcheurs artisanaux et d'améliorer la qualité de vie en général.
2. **Renforcer la participation des communautés en s'appuyant sur le principe de la diversité des genres et en développant les capacités des femmes au sein des communautés de pêche locales.**
La gestion communautaire de la pêche impliquant tous les genres vise à favoriser un secteur durable et inclusif. Malgré leur potentiel, les femmes des zones côtières sont confrontées à des obstacles. La FTFA se concentre sur l'autonomisation des femmes, en leur donnant un rôle actif dans la préservation des ressources et l'engagement environnemental. Les principaux objectifs consistent à intégrer les femmes au sein des comités de gestion des pêches, à leur fournir des connaissances en matière de gestion des ressources et à favoriser la stabilité économique.

3. Gérer la production et la commercialisation, établir des associations communautaires de gestion des produits d'origine aquatique, promouvoir des normes de pêche locale durable et communiquer auprès des consommateurs.

Les pêcheurs artisanaux génèrent de faibles revenus en raison de la fragmentation des ressources et des coûts de pêche élevés. Afin d'améliorer cette situation, la FTFA s'est attaquée à la tarification des produits de la pêche, en augmentant les prix du marché, en encourageant la collaboration dans la gestion des rendements provenant des captures et en établissant un lien direct entre la conservation des côtes et les consommateurs, grâce à l'élaboration de la norme Blue Brand Standard. Cette norme garantit en effet aux consommateurs que les produits sont issus de pratiques de pêche durables, respectueuses de l'environnement et non destructrices, et qu'une compensation équitable est versée aux pêcheurs artisanaux. Cela permet non seulement de répondre aux exigences des consommateurs en matière de qualité et de sécurité, mais aussi de créer des opportunités pour les communautés de pêcheurs locales.

4. Mettre en œuvre des activités axées sur la réhabilitation, la préservation et le développement des ressources halieutiques, en promouvant des pratiques de pêche durables.

La Fédération des associations de pêcheurs thaïlandais s'est également attaquée à la gestion des déchets auprès des communautés de pêcheurs et à bord des navires, en sensibilisant et en promouvant des mesures concrètes. Elle a plaidé en faveur des énergies renouvelables pour faire face à la flambée des coûts de l'énergie, en mettant l'accent sur la promotion de l'énergie solaire et du biodiesel.

5. Promouvoir et former la nouvelle génération de pêcheurs responsables grâce à la création d'une école de pêche locale durable.

Cette initiative vise à éduquer et à former les pêcheurs à des pratiques de pêche responsables. L'école de pêche couvre les aspects théoriques et pratiques, y compris les réglementations sur les outils de pêche, les pratiques légales et les techniques de pêche en plein air. L'accent est mis sur la sensibilisation à la pêche durable.

6. Encourager une participation active à l'élaboration de propositions de politiques en matière de gestion des ressources halieutiques, tant au niveau provincial que national.

Compte tenu de la nature dynamique des politiques et des lois qui affectent les pêcheurs artisanaux, en particulier celles relatives à la gestion durable de la pêche, il est essentiel que les pêcheurs artisanaux plaident en faveur de réformes politiques. Cela suppose de formuler des propositions à l'attention du gouvernement, dans le but de modifier ou de définir des politiques et des lois qui tiennent compte des moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux. Pour y parvenir, les initiatives communautaires de la FTFA visant à réformer les politiques ont recours à des approches éducatives, renforcent les institutions locales et étendent les réseaux aux niveaux national et régional. La promotion des réseaux de pêche artisanale joue un rôle majeur dans l'éducation de la communauté sur les questions politiques et juridiques pertinentes, facilitant ainsi les propositions de politiques qui ont un réel impact.

3. L'approche de plaidoyer SMART

Pour être efficaces, les campagnes de plaidoyer doivent être bien planifiées et exécutées. Il est important de veiller à ce qu'elles soient ambitieuses mais réalistes, qu'elles reflètent fidèlement les préoccupations communes de tous les membres des communautés, y compris ceux qui peuvent se trouver marginalisés, et qu'elles puissent présenter des arguments convaincants qui soient entendus par les décideurs.

L'approche de plaidoyer SMART est un outil utile pour la planification des objectifs de plaidoyer. Il établit neuf grandes étapes pour la planification et l'exécution des campagnes de plaidoyer, regroupées sous trois catégories (phases) : « Établir un consensus », « Concentrer les efforts » et « Réussir le changement ».

Cette approche se concentre sur le décideur : la personne spécifique détenant l'autorité nécessaire en vue de faciliter le changement par le biais de demandes émanant de « champions » du plaidoyer bien informés. Il s'agit d'une stratégie globale qui vise à mieux préparer les responsables de campagne avant toute action de plaidoyer, en les aidant à obtenir un changement. Un guide détaillé du cycle de plaidoyer SMART est disponible [ici](#). La partie qui suit présente une version abrégée de ce cycle, en l'appliquant au contexte des problématiques et activités potentielles auxquelles peuvent être confrontés les ANP.



4. Appliquer l'approche de plaidoyer SMART aux questions affectant les communautés de pêche artisanale

Phase 1 – Établir un consensus

Étape 1 – Comprendre le contexte :

Examinez les facteurs internes et externes qui pourraient affecter votre capacité à réussir. Identifiez les données probantes que vous utiliserez pour vous focaliser sur un besoin spécifique de santé ou de développement et pour suivre le progrès de votre plaidoyer.

À ce stade, les ANP peuvent dresser une cartographie générale des facteurs pertinents et de l'environnement contextuel entourant le sujet pour lequel elles souhaitent mener des actions de plaidoyer. Il s'agira de faire le point sur ce qu'ils savent sur leur sujet, ce qu'ils doivent savoir, les défis éventuels qu'ils peuvent rencontrer, les acteurs clés, etc. Par exemple, si les pêcheurs d'une communauté rencontrent des difficultés à se procurer du carburant à un prix abordable, voici quelques exemples du type d'informations dont ils auront besoin : quelles sont les personnes responsables de la fixation du prix du carburant, que prévoient les réglementations et les lois sur la manière et le lieu de distribution du carburant, qui soutiendra un changement dans la distribution du carburant et qui s'y opposera, quels sont les organismes régionaux et nationaux qui peuvent prendre des décisions à ce sujet et qui d'autre dans le pays ou la région fait campagne pour un accès plus équitable au carburant. Lorsque les organisations de pêcheurs n'ont pas la capacité de se procurer ces informations, elles doivent se demander quelles organisations ou personnes (par exemple des représentants politiques locaux, des ONG, des institutions académiques) pourraient être en mesure d'obtenir plus d'informations pour eux.

Les associations de pêcheurs doivent également s'assurer de recueillir les avis et les expériences d'un grand nombre de leurs membres et des communautés qu'ils représentent. En reprenant l'exemple précédent concernant la difficulté d'accès au carburant, cela impliquerait ici de s'engager avec ceux qui sont directement affectés par le manque d'accès à un carburant abordable (c'est-à-dire les pêcheurs) et ceux qui peuvent être indirectement touchés (par exemple les femmes de la communauté susceptibles d'être sollicitées pour apporter un financement supplémentaire). Recueillir le témoignage des personnes affectées peut constituer une preuve utile de l'impact de l'évolution des prix des carburants, mais les associations de pêcheurs doivent également réfléchir aux autres preuves qu'elles peuvent collecter afin de soutenir leurs objectifs.

Étape 2 – Décider qui impliquer :

Assurez-vous que tous les acteurs pertinents soient autour de la table : celles et ceux qui ont l'influence, l'expertise, les ressources et/ou les compétences nécessaires.

Avant de lancer une campagne de plaidoyer, les associations de pêcheurs doivent déterminer quelles sont les acteurs susceptibles de les aider à élaborer, à diffuser et à soutenir cette campagne. Ces parties intéressées devraient réunir un éventail de compétences et d'expertises complémentaires. Les acteurs de la pêche peuvent être, par exemple, des représentants des pêcheurs, des transformateurs et des négociants en poisson, des ONG locales ou internationales ou des organisations de développement travaillant sur la pêche ou avec les communautés côtières du pays, des départements universitaires travaillant sur la pêche (de nombreuses universités ont des départements liés aux questions marines), des institutions religieuses ou spirituelles, des représentants politiques locaux et nationaux et des institutions gouvernementales, des organes de presse locaux, etc.

Veillez consulter les ressources complémentaires pour plus d'informations sur les formations destinées à l'identification et l'implication des parties prenantes.

Étape 3 – Définir un objectif SMART :

Définissez clairement le but de plaidoyer sur le long terme, et fixez un objectif SMART pour engranger des avancées graduelles, soit obtenir des gains de plaidoyer vers l'atteinte de votre but.

Un objectif SMART doit être : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et pertinent et Temporellement défini. Les associations de pêcheurs et leurs partenaires doivent réfléchir à ce qu'ils peuvent atteindre de manière réaliste, à ce qu'ils considèrent comme une « réussite » et au délai dans lequel ils souhaitent y parvenir. Par exemple, une communauté côtière confrontée à l'élévation du niveau de la mer peut demander l'aide du gouvernement pour s'adapter à cette problématique. Dans ce contexte, une campagne qui viserait à reloger une communauté entière dans les six mois serait sans doute trop ambitieuse. En revanche, une campagne plaidant pour la mise en place d'une forme de défense contre la montée des eaux dans les dix-huit mois serait plus réalisable. Les organisations de pêcheurs peuvent également envisager de recourir à des indicateurs de progrès afin d'évaluer les progrès de leur stratégie de plaidoyer tout au long du processus.



Phase 2 – Concentrer les efforts

Étape 4 – Connaître le décideur:

Identifiez le ou les décideur(s) spécifique(s) ayant le pouvoir de réaliser votre objectif. Utilisez vos connaissances du ou des décideur(s) pour développer votre stratégie.

Lors de cette étape, les organisations de pêcheurs doivent identifier les décideurs qui peuvent, à terme, apporter les changements qu'elles préconisent, et déterminer s'il est réaliste de les rencontrer directement ou s'il est préférable de s'adresser aux membres de leur équipe. Il est utile d'explorer les réseaux des organisations de pêcheurs et de tous les partenaires identifiés à l'étape 2 pour trouver de potentiels contacts pertinents. Une fois encore, il est important d'identifier des cibles réalistes ; tenter de mobiliser un ministre national de la pêche n'est peut-être pas utile pour un problème spécifique au niveau communautaire, mais un représentant régional d'un service local du ministère pourrait constituer une cible idéale pour l'action de plaidoyer.

Une fois le décideur identifié, les organisations de pêcheurs et leurs partenaires doivent se familiariser avec leurs cibles : les décideurs visés sont-ils des experts en la matière ? Se sont-ils déjà engagés dans ce domaine et, le cas échéant, par quels moyens ont-ils agi ? Quels sont leurs agendas ou leurs rôles professionnels et comment pouvez-vous formuler votre problème afin de vous aligner sur leurs intérêts et priorités ?

Étape 5 – Formuler la bonne requête :

Réfléchissez à des arguments factuels, émotionnels et éthiques pour soutenir votre requête de plaidoyer et vous aligner sur les intérêts et priorités du décideur. Développez des messages ciblés et identifiez le messager.

À ce stade, les associations de pêcheurs devraient envisager d'affiner leur plaidoyer de manière à mieux refléter les décideurs ciblés et les informations obtenues au cours des étapes précédentes, en s'appuyant sur les trois « E » : Ensemble de preuves, Émotion et Éthique (pour des arguments scientifiques, émotionnels et éthiques). Il peut s'agir, par exemple, d'affiner une campagne de plaidoyer plus large visant à mettre fin à la pêche INN au niveau communautaire, en demandant à un sous-ensemble de pêcheurs de mettre fin à la pratique de la pêche à l'explosif. Les organisations de pêcheurs doivent déterminer quels arguments parmi les arguments éthiques (« cette pratique est injuste parce que »), émotionnels (« cette communauté souffre parce que ») ou fondés sur des données probantes (« les données indiquent que cette pratique est néfaste parce que »), sont les mieux adaptés pour atteindre leurs objectifs, ou s'il s'agit d'une combinaison des trois. Les pêcheurs d'une communauté peuvent être plus enclins à écouter les anciens de la communauté plutôt que des universitaires ou des représentants d'ONG, tandis que les fonctionnaires locaux peuvent être plus enclins à s'engager avec des ONG qu'avec des membres de la communauté.

Étape 6 – Créer un plan de travail :

Sélectionnez des activités de plaidoyer spécifiques pour progresser vers votre objectif SMART. Créez un chronogramme des activités détaillé comprenant les tâches à effectuer, qui les effectuera, et avec quelles ressources financières.

La première phase consiste ici à cartographier les ressources dont dispose une association de pêcheurs et ses partenaires dans le cadre d'une campagne de plaidoyer. Par ressources, on entend ici non seulement les ressources financières, mais aussi le temps, l'influence, les plateformes, l'accès, les données et les ressources humaines. Par exemple, une organisation peut avoir une connaissance approfondie d'un problème affectant sa communauté et être en mesure d'en faciliter l'accès, mais ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour l'aborder de manière satisfaisante ou pour sensibiliser l'opinion publique. Ce déficit de ressources financières pourrait être comblé par des ONG ou d'autres organisations parmi les parties intéressées.

Une fois cette étape franchie, les ACP et leurs partenaires peuvent élaborer un plan de travail détaillé (en identifiant qui assumera quel rôle, en estimant les coûts et en fixant un calendrier). Le plan de travail doit être transmis à tous les membres du groupe, et une ou plusieurs personnes doivent être désignées pour garantir le respect du plan et en suivre l'évolution.



Phase 3 – Réussir le changement

Étape 7 – Présenter les arguments :

Préparez-vous à rencontrer votre décideur. Créez des produits de communication à son intention. Exécutez votre plan de travail.

Les Organisations de pêcheurs doivent réfléchir aux supports de communication qui serviront le mieux leur campagne de plaidoyer. Lorsqu'il s'agit d'influencer un groupe plus large de personnes, les approches offrant une grande visibilité conviennent sans doute mieux (notamment les panneaux d'affichage, les émissions de radio ou les affiches). Par exemple, dans le cadre des travaux d'EJF visant à mettre fin au commerce illégal et nocif du « saiko » (un pratique de pêche destructrice et illégale) au Ghana, EJF et ses partenaires ont placé des panneaux d'affichage sur des axes routiers importants, près de la plaque tournante du commerce de la région centrale du Ghana, afin de sensibiliser la population à ce problème.



Une communication efficace est indispensable pour que les organisations de pêcheurs défendent efficacement leurs intérêts, sensibilisent aux questions urgentes et rallient des soutiens à leur cause. Un large éventail de plateformes et d'opportunités est disponible pour promouvoir un message, les organisations utilisant une série de méthodes conventionnelles et modernes (notamment divers réseaux sociaux) en vue de toucher leurs cibles. Les organisations de pêcheurs doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication efficaces pour atteindre leurs objectifs, influencer les décisions politiques et rallier des soutiens en faveur de pratiques de pêche durables. C'est en définissant des objectifs clairs, en identifiant les publics clés, en élaborant des messages convaincants, en sélectionnant les canaux appropriés et en évaluant les résultats, que les associations peuvent renforcer leurs efforts de communication et maximiser leur impact.

En privilégiant des stratégies efficaces de gestion de la communication, les organisations de pêcheurs sont mieux à même de défendre les intérêts de l'organisation et de favoriser un changement durable pour la gestion des pêches au niveau national, voire international. Vous trouverez des supports de formation sur la gestion de la communication et les stratégies de plaidoyer dans les ressources complémentaires de cette section.

Dans les cas où le décideur est un individu ou un petit groupe d'individus, les organisations de pêcheurs et leurs partenaires peuvent préparer des supports de communication plus détaillés et plus adaptés, tels que des présentations PowerPoint ou d'autres supports. En Thaïlande, dans le cadre de la campagne d'EJF visant à s'attaquer au problème des « filets fantômes » (c'est-à-dire les filets jetés intentionnellement ou perdus en mer qui continuent à piéger les espèces marines), EJF a mené des actions de plaidoyer dans les écoles locales en vue de sensibiliser les jeunes générations à ce problème (en apportant avec eux à la fois des exemples de filets nocifs, et les matériaux issus de leur recyclage effectué par EJF dans le cadre de la campagne *Net Free Seas* (« Mers sans filets »)). En novembre 2022, EJF a réuni à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar 80 étudiants et professeurs, ainsi que plusieurs parties intéressées concernées au Sénégal, notamment des pêcheurs artisanaux et des représentants des autorités locales, afin de discuter de la surveillance communautaire. L'événement visait à sensibiliser les futurs dirigeants et gestionnaires de la pêche aux solutions innovantes et inclusives en vue de lutter contre la pêche INN.



Étape 8 - Suivre le plan :

Créez un plan pour suivre vos avancées. Identifiez et utilisez des références pour évaluer les progrès et vérifier que vous êtes sur la bonne voie. Soyez assez flexible pour vous adapter à de nouveaux événements, pour ajouter des activités, revoir vos messages et/ou savoir quand repenser votre stratégie.

L'approche de plaidoyer SMART reconnaît que les campagnes de plaidoyer peuvent être complexes et que les succès peuvent être progressifs. Pour évaluer les progrès réalisés, les organisations de pêcheurs doivent développer un ensemble d'indicateurs qui, pour eux, représentent des marqueurs de réussite. Par exemple, dans le cadre d'une campagne de plaidoyer au niveau communautaire visant à mettre fin à la pêche à l'explosif, les indicateurs peuvent être les suivants : la diminution du nombre de cas de pêche à l'explosif, une meilleure compréhension des effets néfastes de la pêche à l'explosif parmi les pêcheurs, les engagements pris par les pêcheurs se livrant à cette technique illégale à y mettre un terme, les modifications apportées aux politiques nationales en matière de pêche à l'explosif, la présence accrue des autorités dans la communauté à la suite de la campagne de plaidoyer, ou d'autres éléments similaires. Dans la mesure du possible, les organisations de pêcheurs doivent essayer d'attribuer des paramètres spécifiques à ces éléments, afin de mieux mesurer le succès (par exemple, elles peuvent s'accorder sur le fait que cinq signalements de pêche à l'explosif par mois, par rapport à une base de 50 par mois, serait considéré comme un succès).

Étape 9 - Documenter les résultats :

Quand vous obtenez un gain de plaidoyer, célébrez cette victoire et remerciez votre décideur, documentez le processus, et apprenez de ce succès. Décidez des étapes à suivre pour recommencer le cycle de plaidoyer et atteindre votre prochain objectif à travers un nouveau gain de plaidoyer qui vous fera avancer vers votre but.

Lorsqu'ils atteignent tout ou partie de leurs objectifs de plaidoyer, les organisations de pêcheurs sont encouragées à rendre publics leurs succès. Cette démarche peut ainsi renforcer leur légitimité en tant qu'organisation, inciter d'autres groupes ou communautés à s'organiser et à mener des actions de plaidoyer, et éventuellement intéresser des organisations ou des institutions cherchant à financer des campagnes aux niveaux local ou national. Cela peut alors permettre aux organisations d'étendre leurs futurs efforts de plaidoyer.

Parallèlement, les organisations de pêcheurs et leurs partenaires de plaidoyer doivent évaluer les succès, les échecs et les défis rencontrés au cours de leur campagne et veiller à ce que les enseignements tirés soient intégrés et partagés. Cela permettra d'augmenter les chances de voir leurs futurs efforts de plaidoyer atteindre les résultats escomptés.



5. Défis potentiels pour les ANP planifiant une campagne de plaidoyer

5.1 Des ressources financières insuffisantes

De nombreuses ANP ont du mal à générer des fonds pour soutenir leurs activités de plaidoyer. Comme elles représentent des individus et des communautés qui manquent eux-mêmes de ressources, il peut s'avérer très difficile de trouver suffisamment d'argent pour couvrir les salaires, les campagnes, les réunions et les frais de fonctionnement.

Afin de générer des revenus réguliers, les ANP peuvent mettre en œuvre une stratégie consistant à collecter des cotisations auprès de leurs membres. Ces organisations représentent parfois de très nombreux pêcheurs (par exemple, selon les estimations, le Ghana National Canoe Fishermen Council (GNCFC) compte 100 000 pêcheurs) et, à ce titre, même une contribution mensuelle ou annuelle relativement modeste de la part des adhérents pourrait permettre de collecter des fonds importants. Toutefois, cette approche nécessiterait une comptabilité et des procédures administratives relativement complexes et risquerait de rebuter les pêcheurs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas contribuer financièrement aux ANP.

Une autre source potentielle de financements réside dans les partenariats avec des ONG et/ou des agences de développement international ou dans l'attribution de subventions en cascade. Ces financements peuvent par exemple provenir de l'Union européenne (UE), de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), ou encore de l'Agence norvégienne pour le développement (NORAD), qui ont toutes investi massivement dans des projets d'amélioration des pêches dans le monde entier. Les ANP disposent d'une grande quantité d'informations et de connaissances sur la pêche, les pratiques de pêche et d'autres institutions, ainsi que d'un accès sans égal aux communautés de pêcheurs, ce qui en fait un atout précieux, en particulier pour les organisations ou les institutions qui ne connaissent pas le contexte national.

5.2 L'absence de processus et de structures formelles

L'un des obstacles couramment rencontrés par les ANP réside dans l'absence de processus et de structures clairement définis et bien exécutés, ce qui a pour conséquence de réduire l'impact de leurs activités. Une planification stratégique efficace permet d'améliorer la répartition des ressources, la prise de décision et la capacité d'adaptation aux changements dans le secteur de la pêche. La planification stratégique est un processus structuré qui joue un rôle crucial en aidant les organisations nationales de pêcheurs à définir leur stratégie et à atteindre leurs objectifs en matière de gestion durable des pêches, de croissance économique et de bien-être des communautés.

Une planification stratégique efficace est essentielle au succès des ANP. Il est donc important que les ANP soient dotées des compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'un plan stratégique en accord avec leurs objectifs et leur permettant de maximiser leurs efforts en matière de gestion durable des pêches et de bien-être des communautés. Les ANP peuvent mettre en œuvre la planification stratégique par les moyens suivants :

- Évaluer l'état actuel de l'organisation, en intégrant une analyse financière, une évaluation des besoins de la communauté et un examen des projets.
- Réaliser une analyse SWOT, permettant d'identifier les forces et les faiblesses internes, ainsi que les opportunités et les menaces externes (de l'anglais *Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*).
- Définir des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réaliste/pertinents et limités dans le temps (SMART).
- Inclure un large éventail de parties prenantes dans le processus de planification, comprenant les pêcheurs, les communautés locales, les agences gouvernementales et les organisations de protection de la nature.
- Définir une vision et un énoncé de mission clairs pour guider la planification et veiller à ce que les activités soient conformes aux objectifs fondamentaux des ANP.
- Mettre en œuvre des évaluations régulières pour mesurer l'efficacité du plan stratégique.

Ces actions bien définies aident les ANP à clarifier l'orientation et les objectifs futurs de l'organisation, ainsi que son objectif principal et ses valeurs. Vous trouverez dans les ressources complémentaires des supports de formation sur la planification stratégique.



ÉTUDE DE CAS : Le Conseil national des pêcheurs en pirogue du Ghana

Le Conseil national des pêcheurs en pirogue du Ghana (*Ghana National Canoe Fishermen Council*, GNCFC) est une organisation non gouvernementale qui a été créée en 1982. Il joue un rôle crucial dans l'industrie de la pêche au Ghana en permettant aux pêcheurs artisanaux de tout le pays de s'exprimer d'une seule voix. En vertu de ses statuts, il intervient sur les questions concernant les pêcheurs en pirogue au Ghana et prend les mesures jugées opportunes pour promouvoir :

- Les intérêts socio-économiques des pêcheurs en pirogue
- Des normes élevées en matière de professionnalisme et de déontologie chez les pêcheurs en pirogue ;
- Des opportunités en vue de l'obtention et de la diffusion d'informations utiles pour les pêcheurs en pirogue ;
- L'acceptation de dons, l'emprunt ou la collecte de fonds ainsi que la demande de subventions locales ou internationales à des fins caritatives dans le secteur de la pêche.

Depuis plusieurs années, le GNCFC représente les intérêts des pêcheurs artisanaux du Ghana et l'organisation possède actuellement des antennes dans les quatre régions côtières du pays. Les pêcheurs en chef jouent le rôle de leaders et servent de premier point de contact pour la résolution des conflits liés à la pêche au sein des communautés de pêcheurs le long de la côte ghanéenne. Le GNCFC mène de plus en plus d'initiatives qui permettent aux pêcheurs en pirogue travaillant sur les plages de débarquement d'agir en étroite liaison avec le gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de pêche et de plaider en faveur de réformes dans le secteur de la pêche.

Actions significatives menées par le GNCFC dans le cadre du projet *Far Dwuma Nkodo* au Ghana

Entre 2017 et 2021, EJF a travaillé en partenariat avec l'ONG ghanéenne, Hen Mpoano, pour mettre en œuvre le projet *Far Dwuma Nkodo* (FDN). Ce projet visait notamment à établir et à renforcer les structures de cogestion des pêches et à renforcer la participation des communautés aux opérations de suivi, de contrôle, de surveillance (SCS) et d'application des réglementations. Le projet prévoyait également une collaboration avec le GNCFC visant à garantir une plus grande durabilité environnementale et une plus grande équité sociale dans le secteur de la pêche au Ghana, en soutenant les efforts visant à réduire la pêche illégale et en renforçant les capacités des communautés de pêcheurs en matière de gestion durable de leurs ressources.

Actions de plaidoyer pour mettre fin à la pratique du « saiko »

L'appel lancé par le GNCFC visant à mettre fin au « saiko », une pratique consistant à transborder illégalement du poisson en mer, constitue l'une des initiatives les plus marquantes et réussies menées par une association nationale dans le cadre du projet FDN au Ghana. « Saiko » est le terme employé localement pour désigner une pratique de pêche illégale particulièrement destructrice, qui voit des chalutiers étrangers cibler les espèces qui constituent la ressource de base des pêcheurs ghanéens en pirogue, lesquelles, une fois capturées par les chalutiers, sont ensuite transbordées en mer dans des pirogues spécialement adaptées, puis vendues aux communautés de pêcheurs. Auparavant, cette pratique se limitait à l'achat par les pirogues des prises accessoires non désirées des navires industriels. Mais cette activité s'est transformée et relève à présent d'une criminalité organisée lucrative, les chalutiers ciblant illégalement des espèces qu'ils ne sont pas autorisés à pêcher pour les vendre à la population locale. Les membres de la communauté se voient alors contraints de les acheter car, conséquence directe du saiko, ils peinent à capturer suffisamment de poissons pour assurer leurs moyens de subsistance. De surcroît, ces captures contiennent souvent des poissons juvéniles et ont de graves répercussions sur le secteur de la pêche artisanale au Ghana, qui est essentiel à la sécurité alimentaire.

En 2020, le GNCFC a mené une stratégie commune pour mettre fin au saiko, qui comprenait des échanges majeurs menés auprès de neuf communautés, et trois dialogues régionaux qui ont directement touché plus de 1 300 acteurs du secteur. Ces actions incluaient également des manifestations organisées au niveau des plages, des interventions auprès de la presse, une lettre ouverte commune adressée au président appelant à mettre fin au saiko, des documents de communication communs diffusés dans les journaux nationaux et plusieurs interventions formelles et informelles auprès de hauts responsables gouvernementaux.

En juin 2020, le GNCFC, ainsi que huit organisations de la société civile du secteur de la pêche, ont demandé au président du Ghana, dans une lettre ouverte, d'émettre une directive d'urgence afin de mettre un terme à cette pratique de pêche illégale. La lettre insiste sur le fait que si la menace de la pêche illégale saiko n'est pas traitée de toute urgence



et que des mesures ne sont pas prises pour l'éradiquer définitivement, les sources de revenus de plus de 2,7 millions de Ghanéens qui dépendent du secteur de la pêche pour leur subsistance seront perdues. Cela aurait des conséquences négatives à grande échelle et généralisées sur la sécurité alimentaire, la nutrition, les revenus et les moyens de subsistance, tout en constituant une menace pour la sécurité nationale.

En outre, dans le cadre d'une initiative menée par le GNCFC, plus de 600 pêcheurs artisanaux (y compris des femmes transformatrices et commerçantes) ont participé activement à une semaine de protestation silencieuse contre le saiko sur diverses plages de débarquement dans les quatre régions côtières. Ces actions cumulées ont abouti à plusieurs engagements et déclarations de la part de responsables et institutions : le Comité spécial sur l'alimentation, l'agriculture et le cacao a promis de soutenir la campagne, un commentaire a été formulé en faveur de l'élimination du saiko dans les déclarations budgétaires de 2020, le ministre sectoriel du département de la pêche et de l'aquaculture a apporté des clarifications sur l'illégalité du saiko et le président du Ghana s'est prononcé en faveur de l'élimination du saiko au cours d'une interview accordée à la radio.

5.3 Une participation insuffisante des groupes marginalisés

Bien que le concept de gouvernance participative des ressources naturelles bénéficie d'une bien meilleure reconnaissance, les groupes marginalisés se retrouvent exclus des structures de prise de décision. Les ANP doivent veiller à ce que leur travail de plaidoyer prenne en considération la diversité des points de vue et des besoins qui peuvent exister au sein de leurs circonscriptions, en prenant des mesures visant à créer des espaces véritablement participatifs à cette fin. Alors que certaines ANP sont composées presque exclusivement d'hommes ou de femmes (ce qui reflète la nature genrée de la pêche artisanale dans certains pays où les pêcheurs sont principalement ou exclusivement des hommes et les transformatrices des femmes), il est important que les campagnes de plaidoyer prennent en compte les avantages ou les inconvénients susceptibles de survenir pour tous les membres des communautés qu'elles représentent.



© EJF

Pour remédier à cela, les ANP doivent s'efforcer d'impliquer activement les groupes marginalisés et de les inclure. Pour ce faire, elles peuvent :

- Reconnaître les disparités entre les genres en matière de répartition de la charge de travail et de rémunération, ainsi que les attitudes persistantes à l'égard des stéréotypes de genre dans le secteur de la pêche.
- Plaider en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la gouvernance des pêches, et promouvoir ainsi des pratiques de pêche plus équitables et plus durables au sein des ANP.
- Réaliser des analyses approfondies des parties prenantes afin d'identifier toutes les parties impliquées dans la chaîne de valeur de la pêche, avant de s'efforcer d'impliquer activement ces dernières. Ce processus devrait inclure la prise en compte des besoins, des défis et des opportunités pour chaque groupe de parties prenantes. Il convient également de travailler dans le respect de ces groupes pour encourager leur participation active aux activités de l'ANP.
- Renforcer l'intégration des études publiées sur le sujet ainsi que la collaboration avec des parties prenantes qui peuvent donner des conseils sur les meilleures pratiques visant à une gouvernance participative efficace des ressources naturelles, tel que le [rapport de l'UICN « Genre et gouvernance des ressources naturelles »](#) ou les [supports de formation élaborés par WorldFish](#) et ses partenaires sur l'évaluation de l'inclusion dans la gestion des ressources naturelles au niveau communautaire («Assessing inclusion in community-based natural resource management »).
- Reconnaître que les pêcheurs migrants constituent un groupe de parties prenantes important et les encourager à participer activement aux activités des ANP. Dans certains cas, les pêcheurs migrants ne travaillent que de manière saisonnière et peuvent être exclus des discussions ou des décisions qui ont un impact sur leurs moyens de subsistance, puisqu'ils ne sont pas toujours présents. Les pêcheurs migrants risquent d'être marginalisés et de voir certains de leurs droits bafoués. Les ANP doivent donc chercher à inclure ce groupe dans leurs activités.

En donnant la priorité à la participation des diverses parties prenantes, les ANP sont mieux à même de représenter les différents groupes concernés par la gestion durable des pêches.

6. Ressources complémentaires

La section suivante propose des liens vers des ressources, dont beaucoup ont été créées par EJE, permettant de fournir des informations et un soutien supplémentaires aux associations de pêcheurs et aux organisations qui travaillent à leurs côtés dans le cadre de la présente boîte à outils.

Ressource	Description
Le plaidoyer SMART – Guide pratique	Ce manuel consiste en un guide complet qui présente les meilleures méthodes pour obtenir des résultats à court terme dans le domaine du plaidoyer. Il propose une approche étape par étape qui démontre l'importance d'une stratégie fondée sur des données probantes et de la mise en place d'un objectif « SMART », une méthode que les ANP peuvent utiliser pour faire avancer leurs objectifs en matière de plaidoyer.
Modèle de statuts (Libéria)	Ce document constitue un modèle de statuts qui peut être modifié et adapté par les ANP en fonction des besoins de leur association. Ces statuts sont spécifiques à l'association des pêcheurs artisanaux du Liberia, mais la structure et la formulation peuvent être facilement adaptées et utilisées.
Guide d'EJE sur le cadre juridique international régissant la gestion des pêches et la lutte contre la pêche INN	Ce guide est conçu pour permettre ANP de comprendre les éléments clés du cadre juridique et de gouvernance internationale en matière de gestion des pêches, en vue de renforcer leurs capacités à mener des actions de plaidoyer au niveau national et à garantir le respect des normes internationales.





© EJF

Principales références

Blue Ventures (2016) Scaling and sustaining local marine conservation. A resource kit for Madagascar (« Mettre à l'échelle et pérenniser la conservation marine locale. Un kit de ressources pour Madagascar ») Disponible à l'adresse suivante : <https://blueventures.org/wp-content/uploads/2021/03/LMMA-Toolkit-ONLINE-v1.0-English-web.pdf>

École de Santé Publique Bloomberg de l'Université de Johns Hopkins ; Institut Bill & Melinda Gates pour la Population et la Santé Reproductive (2021) Plaidoyer SMART : Réussir à changer les politiques et le financement. Guide pratique : <https://static1.squarespace.com/static/611ffd5cf6dc40442e4f8ffa/t/61662695d9909b000bc5da45/1634084506911/Final+French.pdf>

IUCN (2019) Guidelines for applying the IUCN protected area management categories in marine protected areas (« Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées »). *Seconde édition*. Disponible à l'adresse suivante : <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/paps-016-fr.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2024) Base de données FAOLEX. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/faolex/fr/>

FAO (2024) Smart Fisheries Co-Management (SFC) Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/in-action/smart-fisheries-co-management/en/>

FAO (2022) Guidebook for evaluating fisheries co-management effectiveness (Guide pour évaluer l'efficacité de la cogestion des pêches). Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/8d5e2fd4-5db7-436f-b07b-1178fe5e5ca7/content>

FAO (2022) Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Version révisée. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

FAO (2015) Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.fao.org/items/7b0c297f-622d-4562-a87d-off46f3684c1>

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (2022) Feed the Future Ghana Fisheries Recovery Activity : Eyes on the Water Progress Report. Disponible à l'adresse suivante : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00ZGBF.pdf

Rocliffe, S. (2018). Fisheries learning exchanges: a short guide to best practice. Rome, FAO.



Financé par
l'Union européenne

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'EJF et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les vues de l'Union européenne.

Environmental Justice Foundation (EJF)

Gensurco House, 3-5 Spafield Street
London, EC1R 4QB, UK
+44 (0) 207 239 3310
info@ejfoundation.org, ejfoundation.org
Organisme de bienfaisance, n° 1088128

Représentation au niveau national:

Belgique, Brésil, Cameroun, France, Allemagne,
Ghana, Indonésie, Japon, Libéria, les Philippines,
Sénégal, Corée du Sud, Espagne, Taiwan, Thaïlande,
Royaume-Uni.

